

DOCUMENT DE TRAVAIL NO 7

Etape 3 - Répartition des thèmes de l'enseignement	49
Etape 4 - Répartition des thèmes de l'enseignement	53
Etape 5 - Confection de l'horaire général de l'Ecole	56
Etape 6 - Distribution des blocs dans la semaine scolaire	62
Etape 7 - Tableau-synthèse	69
Etape 8 - Confection des horaires individuels	73
Etape 9 - Confection des horaires des enseignants	83
Etape 10 - Confection des horaires des locaux spécialisés	84

PROGRAMMATION DES COURS ET DES HORAIRES

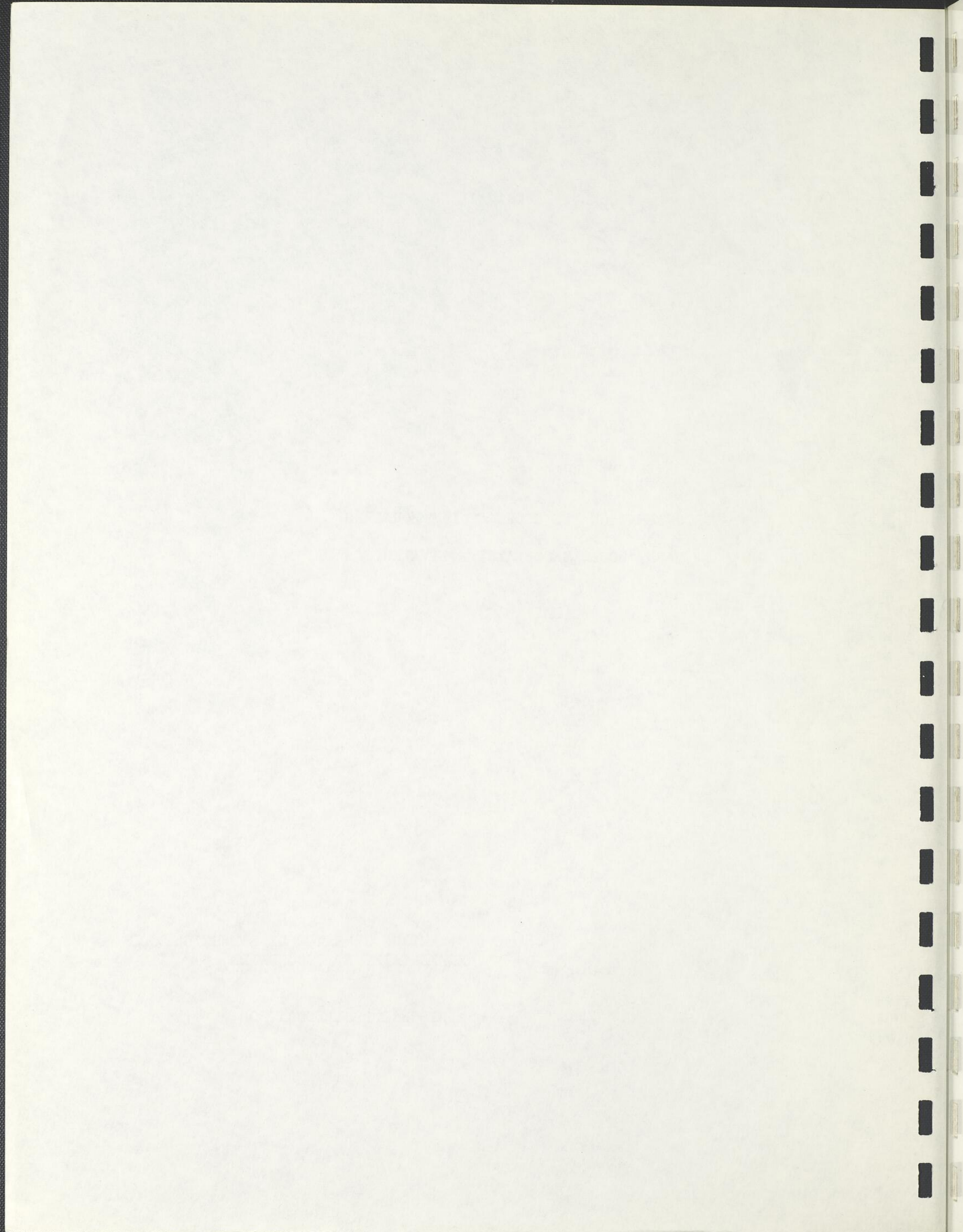
D'UNE ECOLE SECONDAIRE POLYVALENTE

(MAI 1967)

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ELEMENTAIRE ET SECONDAIRE

MINISTERE DE L'EDUCATION

QUEBEC



Etape 3 - Formation des groupes-matières	49
Etape 4 - Répartition des tâches de l'enseignement	53
Etape 5 - Confection de l'horaire général de l'Ecole	56
Etape 6 - Distribution des blocs dans la semaine scolaire	68
Etape 7 - Tableau-synthèse	69
Etape 8 - Confection des horaires individuels	73
Etape 9 - Confection des horaires des enseignants	83
Etape 10- Confection des horaires des locaux spécialisés	84

ANNEXE I

Comment assurer la double période pour l'enseignement de certaines matières	87
---	----

TABLE DES MATIERES

Introduction

But du document	1
Plan du document	2

CHAPITRE I

Définition de termes	5
Application progressive du règlement	9
Prudence dans l'application	12
Possibilités d'application en 1967-68	13

CHAPITRE II

Facteurs à considérer dans la programmation	15
A.- Les références d'un horaire	15
B.- Facteurs à considérer et décisions à prendre	16
C.- Eléments de solution	28
1.- Regroupement d'éléments communs	29
2.- Notion de bloc	31
Foyers, tutorat, système maison	37

CHAPITRE III

Technique de confection des horaires	40
Etape 1 - Programme institutionnel de l'école	44
Etape 2 - Choix des élèves	46

INTRODUCTION

BUT DU DOCUMENT

L'individualisation de l'enseignement est l'objectif majeur visé dans la réorganisation du système scolaire préconisée par le règlement I. Au secondaire, les modifications proposées par les articles V, VI et VII permettent à chaque étudiant de se constituer un programme individuel susceptible de lui assurer le progrès selon ses aptitudes, selon ses aspirations et selon un rythme qui lui convient.

Pour desservir adéquatement toute la clientèle qui se présentera, l'école secondaire offrira dans un avenir prochain un programme institutionnel polyvalent à options graduées, obligatoires et facultatives. La circulaire Tremblay-Vennes du 17 avril 1967 annonce que ce programme secondaire polyvalent réparti sur cinq ans sera connu au cours de l'automne 1967 afin que les maîtres puissent se préparer à les appliquer, en tout ou en partie, en 1968-69. Le document de la présente série sur le décroisement détermine les cadres de l'application possible du règlement no I au secondaire en 1967-68.

L'organisation d'une école secondaire qui se fonde sur les programmes individuels des élèves est bien différente de l'organisation de l'école actuelle à base de cours et de sections. Cette organisation est surtout plus complexe.

Cette complexité apparaît particulièrement au plan de la confection de l'horaire de l'école qui doit tenir compte des options offertes, des options choisies par les élèves des matières obligatoires graduées, du groupement des élèves, de la disponibilité des professeurs aux différentes heures du jour, de la charge d'enseignement, du nombre, de la grandeur et de la nature des locaux affectés aux diverses disciplines et de l'utilisation rationnelle de ces locaux.

Le présent document, sans prétendre apporter une réponse complète ou encore des formules magiques de solution aux problèmes que pose la programmation des cours d'une école secondaire, veut cependant dégager quelques-uns des problèmes que présentent les différents aspects de la question et apporter une aide aux ateliers pédagogiques et aux administrateurs scolaires qui sont responsables de la mise en plan de ce mode d'organisation scolaire.

PLAN DU DOCUMENT

Ce document compte trois chapitres. Le premier est employé à définir des termes généraux qui sont fréquemment utilisés et qui ont, dans ce texte, une signification bien particulière. En seconde partie, ce chapitre présente des considérations en vue de la détermination des étapes du plan de l'application complète du règlement 1.

Le second chapitre dégage un certain nombre d'implications pédagogiques, administratives et matérielles que comporte l'instauration d'un programme polyvalent à options graduées. L'analyse de ces implications et de leur signification particulière dans un milieu donné éclairera les décisions et les mesures administratives que devront adopter les responsables de l'application du règlement I dans une école. Ces décisions ne peuvent cependant être prises sans que l'on sache ce que leur application est susceptible d'apporter dans la programmation des cours. Il s'impose donc que les ateliers pédagogiques et les spécialistes de la confection des horaires se rencontrent et déterminent conjointement les mesures à adopter.

Le troisième chapitre propose une méthode pour la confection par étapes des horaires de l'école, des élèves et des professeurs. Cette partie du guide essentiellement technique est destinée aux spécialistes de la confection des horaires.

REMARQUES:

Avant de tenter d'élaborer la programmation des cours et des horaires d'une école, les responsables devraient avoir étudié

- a) les volumes 2 et 3 du Rapport de la commission royale d'enquête sur l'éducation;

b) le document d'Education No 2 du Ministère de

l'Education;

c) diverses méthodes de programmation en vigueur

dans d'autres systèmes scolaires.

CHAPITRE I

PARTIE I

Afin de favoriser une meilleure compréhension du texte et d'assurer un sens unique et précis à la terminologie utilisée dans les séances des ateliers pédagogiques et dans les diverses rencontres entre les responsables de l'application du règlement I aux paliers provincial, régional et local, il est nécessaire de bien définir certains termes fréquemment employés dans ce document.

D'autres termes particuliers à caractère technique seront définis alors qu'ils apparaîtront dans le processus de la confection des horaires.

1.- PROGRAMME

Le mot "programme" ne réfère pas ici au contenu des matières, c'est-à-dire à l'ensemble des connaissances à acquérir dans chacune des matières enseignées à l'école. Il désigne un ensemble spécifique de matières.

En pratique cette seule définition bien générale du mot "programme" ne signifie rien de précis. Il est nécessaire de le qualifier ou de le déterminer davantage. Selon un ordre décroissant de grandeur on parlera de programme institutionnel du cours secondaire polyvalent, de programme institu-

tionnel de l'école secondaire "X" et de programme individuel.

a) PROGRAMME INSTITUTIONNEL DU COURS SECONDAIRE
POLYVALENT.

Ce programme est l'ensemble des matières vraiment distinctes actuellement enseignées dans les cours et sections actuels aux niveaux de la 8e à 12e inclusivement et des matières nouvelles pour lesquelles le Ministère établira les notions à enseigner.

En d'autres termes, on peut dire que c'est le programme de l'enseignement secondaire polyvalent préparé par les autorités responsables du système scolaire au plan provincial.

Ce programme sera complété à l'automne 1967.

b) PROGRAMME INSTITUTIONNEL DE L'ECOLE SECONDAIRE "X"

Le programme institutionnel est l'ensemble des matières enseignées dans une école. Il est une partie du programme institutionnel du cours secondaire polyvalent. On peut dire qu'il contient en plus des matières obligatoires un certain nombre des options offertes par le programme institutionnel de l'enseignement secondaire polyvalent.

c) PROGRAMME INDIVIDUEL

Le programme individuel est l'ensemble des matières qui seront enseignées à un élève en particulier dans une année scolaire quelconque. Il comprend, en plus des matières obligatoires, les matières facultatives que l'élève a choisies entre celles qu'offre le programme institutionnel de l'école qu'il fréquente. Il y aura donc autant de programmes individuels dans une école qu'il y a d'élèves dans cette école.

2.- INDICE HORAIRE

L'indice horaire d'une matière est le nombre de périodes proposé pour l'enseignement de cette matière dans une année. Il marque l'importance relative des matières et servira d'indice de temps dans l'élaboration éventuelle des nouveaux programmes. L'indice horaire suggéré pour chaque matière sera indiqué dans le programme institutionnel du cours secondaire polyvalent.

3.- HORAIRE

Un horaire est généralement un tableau qui indique les circonstances temporelles d'une activité: Par extension, nous comprenons aussi les circonstances de lieu de cette activité. En le déterminant chaque fois, nous l'employons dans

trois sens particuliers.

a) HORAIRE DE L'ECOLE

Cet horaire est le tableau qui détermine pour toute une école les locaux, les heures, les jours où se dispensera l'enseignement de chaque matière du programme institutionnel de cette école. Ce tableau peut révéler de plus les noms des professeurs de chacune des matières.

b) HORAIRE D'UN MAITRE

L'horaire d'un maître détermine les jours, les heures et les locaux où ce maître dispensera les cours de la matière ou des matières qui lui sont assignées. L'horaire de chaque maître découle de l'horaire de l'école.

c) HORAIRE DE L'ELEVE

Cet horaire est un tableau qui situe, pour chaque élève, dans l'espace et dans le temps, l'enseignement de chacune des matières inscrites dans son programme individuel.

PARTIE II

Considérations sur la détermination des étapes du plan d'application du règlement I au cours secondaire.

En établissant le calendrier de l'application progressive du règlement I et en définissant chacune des étapes de sa réalisation, les ateliers pédagogiques doivent tenir compte de toutes les implications pédagogiques, administratives, financières, matérielles, sociologiques etc. qu'entraîneront leurs décisions. Ces diverses implications sont traitées au chapitre II.

Le cheminement rationnel et continu de la masse des élèves est sans doute le critère le plus important à considérer dans la détermination des étapes de l'application intégrale du règlement I.

L'on peut penser, en principe, à une application progressive par article, à une application progressive par niveau et à une application progressive à la fois par article et par niveau.

A) APPLICATION PROGRESSIVE PAR ARTICLE

Dans la perspective d'une application progressive par article, on se rend compte que les deux modes les plus

valables sont: l'application simultanée des articles 5, 6 et 7; l'application simultanée des articles 6 et 7.

L'on peut en effet appliquer la promotion par matière (art 6) et le décroissement (art 7) sans accorder la promotion au secondaire selon les âges (art 5) et sans instaurer au secondaire les matières dites préparatoires (art 5).

Le décroissement (art 7) et la promotion par matière (art 6) se complètent et leur application est difficilement dissociable. Les deux visent en effet à permettre aux étudiants de progresser suivant leurs aptitudes particulières. Au point de vue de l'administration, l'application de l'un de ces articles ou des deux à la fois pose les mêmes exigences sur le plan de l'organisation de l'école et de la confection des horaires.

B) APPLICATION PROGRESSIVE PAR NIVEAU

Dans la perspective d'une application par niveau, un plus grand nombre de possibilités peuvent s'offrir. Bien que plusieurs modes d'application apparaissent théoriquement réalisables, ils posent cependant dans la pratique, des problèmes tels qu'il faut en rejeter un certain nombre.

Les considérations suivantes aideront les ateliers pédagogiques et les administrateurs à déterminer de façon rationnelle les étapes d'une application progressive par niveau.

Les réformes préconisées par le règlement no I au cours secondaire s'effectuent de façon générale dans les cadres des programmes d'études existants. D'après le contenu des programmes actuels, la 8ième et la 9ième années forment en quelque sorte une première partie du cours secondaire.

Le programme institutionnel du cours secondaire polyvalent pour les deux premières années du secondaire regroupe en une seule de ces deux années l'enseignement des sciences de l'homme, des sciences de la nature, des arts rythmiques, des arts plastiques et établit sur la période des deux années l'exploration de diverses techniques. L'application simultanée de ce programme dans le premier et le second degré du cours secondaire, obligerait des élèves du deuxième degré à revoir une partie d'un programme déjà vu l'année précédente, et elle les priverait d'une partie du programme des matières qui apparaissent au programme institutionnel du premier degré secondaire. Ce phénomène s'explique du fait que la quasi totalité de la clientèle qui serait reçue dans le second degré proviendrait effectivement des diverses sections de la 8ième actuelle.

L'affinité entre les programmes des deux premières années du secondaire se retrouve également entre les 3ième, 4ième et 5ième années du cours secondaire. Les deux premières années du cours secondaire sont davantage dites d'exploration dans divers domaines de la formation et imposent un

ensemble de matières obligatoires assez large. La gamme des options devient plus grande en 3^{ème} secondaire et les élèves commencent, par leurs aptitudes et leurs intérêts, à se dessiner une orientation plus précise.

Compte tenu des considérations précédentes, l'on peut établir les calendriers suivants pour une application rationnelle par niveau du cours secondaire polyvalent à options graduées obligatoires et facultatives.

<u>Calendrier</u>	<u>1^{ère} étape</u>	<u>2^e étape</u>	<u>3^e étape</u>	<u>4^e étape</u>	<u>5^e étape</u>
1 ^{er}	Sec I	Sec II	Sec III	Sec IV	Sec V
2 ^{ème}	Sec I - III		Sec II-IV	Sec V	

C) APPLICATION PROGRESSIVE PAR ARTICLE ET PAR NIVEAU

Dans la perspective d'une application progressive à la fois par article et par niveau, les divers calendriers d'opérations s'établissent par la combinaison des calendriers proposés en A et en B.

REMARQUES IMPORTANTES

1.- Prudence dans l'application

Cette réforme de l'organisation de l'enseignement constitue une expérience nouvelle pour la grande majorité du

personnel enseignant et dirigeant de nos écoles. Elle est en soi une opération assez difficile et il est important qu'elle s'effectue dans des conditions de sécurité, de prudence suffisantes pour en assurer le succès et l'efficacité. Au surplus, les transformations entreprises une année commandent nécessairement des suites logiques pour les années subséquentes. A titre d'exemple, l'implantation d'un programme polyvalent à matières obligatoires et facultatives en 1ère année du secondaire en 1968-69 établit la nécessité de l'implanter en 2ième année en 1969-70. L'on ne saurait trop recommander la prudence dans l'application de ce règlement. Le calendrier des opérations doit tenir compte de toutes les réalités du milieu et ne pas engager des élèves dans un système dont on ne maîtrise pas parfaitement tous les éléments.

2.- Possibilités d'application en 1967-68

Le circulaire d'avril 1967 de la direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire d'une part, annonce le décroisement des sections à tous les niveaux du cours secondaire et la promotion par matière; et, d'autre part, reporte à plus tard l'application de l'article V et l'instauration du cours secondaire polyvalent à options graduées obligatoires et facultatives.

L'abolition des sections et la promotion par matières en 8ième, 9ième, 10ième, 11ième et 12ième années s'effectuèrent cependant dans un contexte de matières communes à toutes les sections et de matières spéciales à chacune d'elles.

En conséquence la première étape des divers calendriers d'opérations préconisés précédemment dans l'optique de l'implantation d'un cours secondaire polyvalent à options graduées obligatoires et facultatives ne peut se réaliser en septembre 1967.

CHAPITRE II

Facteurs à considérer dans la préparation des horaires.

Il serait avantageux de relire les pages 87 à 90 du Document 2 d'Education où sont placés en évidence les principaux problèmes que posera l'application des articles 5, 6, 7 du Règlement no I. Nous constatons que l'une des principales complexités administratives inhérentes à l'adoption d'un programme institutionnel polyvalent à options graduées, obligatoires et facultatives consiste dans la préparation des horaires. En effet, dans un système scolaire où chaque élève bâtit son propre programme, où les groupes se font et se défont suivant les matières, l'horaire de l'élève doit nécessairement avoir plusieurs références. L'élaboration de l'horaire se complique encore du fait que l'école doit tenir compte de multiples facteurs, et qu'elle sera appelée non seulement à apporter un concours intelligent, mais à formuler des opinions éclairées sur chacun de ces facteurs, à établir des règles générales aptes à guider le spécialiste en confection d'horaire au fur et à mesure que des décisions s'imposent. Cette entreprise n'est toutefois pas irréalisable; il existe des éléments de solution qui permettent de préparer un horaire répondant aux principales exigences de l'adoption d'un système à options. La confection définitive de cet horaire relèvera surtout du technicien préposé à ce travail.

A) Les références d'un horaire dans un programme à options:

La nécessité d'un horaire général découle des exigences du bon fonctionnement de l'école. A chaque période du jour, maîtres et élèves se doivent de connaître exactement la nature des activités qu'on attend d'eux.

Quand l'horaire ne s'adressait qu'à la classe-degré, groupe stable formé pour la durée de l'année scolaire pour lequel étaient désignées tels professeurs et tel local, il suffisait d'inscrire à l'horaire le genre d'activités à telle période de tel jour. Il pouvait donc y avoir autant d'horaires que l'école comptait de classes-degrés.

Mais quand une école veut appliquer un programme polyvalent à options graduées, obligatoires et facultatives, les références: activités, période, jour, ne suffisent plus, car l'horaire devra maintenant s'adresser à des groupes instables constitués pour une période donnée, changeant constamment de professeurs et de locaux. L'horaire devra donc déterminer que chaque groupe-matière (déf. Doc. 2 Education p.87) sera enseigné

- à telle heure,
- à tel jour,
- dans tel local,
- sous la direction de tel maître.

L'Horaire

Aujourd'hui	Demain
S'adresse à la <u>classe-degré</u>	s'adresse au <u>groupe-matière</u>
indique pour telle classe: telle activité:	indique à tous les groupes de l'école telle activité:
- à telle heure	- à telle heure,
- de tel jour	- de tel jour,
	- dans tel local,
	- sous la direction de tel maître

B) Facteurs à considérer et décisions à prendre au cours de
l'élaboration de l'horaire:

Dans le système des sections, l'école n'avait qu'une décision majeure à prendre; quelle(s) section(s) offrir à la clientèle compte tenu des besoins des élèves de leur nombre, du nombre et de la nature des locaux, de l'équipement, de la tâche des maîtres, des normes, - - -. Dans un programme à options, les mêmes facteurs doivent être considérés sous l'angle des options, nature et nombre, que l'école peut et doit offrir pour répondre aux besoins particuliers des étudiants.

Tous ces facteurs peuvent être autant de contraintes qui rendent la préparation de l'horaire plus complexe.

1.- Nombre d'élèves:

Il est un facteur indispensable à la flexibilité des programmes et des horaires, c'est le nombre d'étudiants dans une école. Point n'est besoin de démontrer que le nombre d'options qu'une école peut offrir sera en relation directe avec le nombre d'élèves. S'il est prudent, en regard de la rentabilité, de l'utilisation des services, des coûts d'enseignement, des normes..., de conserver une moyenne raisonnable d'étudiants par option, il ne faut pas oublier que le nombre jouera encore plus dans la préparation de l'horaire. Aussi on peut affirmer qu'un plus grand nombre d'étudiants inscrits dans chacune des options offertes facilite l'élaboration de l'horaire général. Ainsi, par exemple, si le nombre d'étudiants inscrits dans les options les plus sélectives permet de constituer 2, 3, 4,... groupes, il sera certes plus facile à ceux qui préparent les horaires de répondre aux exigences de chacun des programmes individuels. Il appartient au responsable de la confection de l'horaire de renseigner l'atelier pédagogique sur l'importance et les répercussions de ce facteur.

2.- Formation des groupes:

Comme nous l'avons déjà souligné, dans un système à options, le facteur de groupement des élèves est la matière. Le groupe-matière sera constitué d'élèves parvenus à un même niveau de développement eu égard à la matière en cause. Or, comme le nombre d'élèves constituant un groupe-matière peut varier indéfiniment: 25, 50, 100,..., il faudra constituer des sous-groupes dont la dimension dépendra de la capacité

des locaux, des exigences de telle matière, des aptitudes de tel groupe, des techniques d'enseignement,...

L'école sera donc appelée à prendre un certain nombre de décisions quant aux dimensions du sous-groupe dans telle ou telle circonstance:

a) en regard des possibilités matérielles de l'école, et des techniques que l'on veut utiliser, les sous-groupes devront-ils compter 20, 30, 35, 60, 90, ... élèves ? Donnera-t-on des cours de masse ? Si oui, pour quelles matières ?

b) tous les sous-groupes auront-ils sensiblement les mêmes dimensions indépendamment des aptitudes des élèves ?
v.g. français préparatoire, français 11, 12, 13.

c) les groupes seront-ils mixtes ?

Si la mixité des groupes apparaît nécessaire pour atteindre un nombre d'élèves permettant d'appliquer un système d'options graduées, il ne faut pas oublier que certains cours, certaines activités ne s'adressent qu'à un seul sexe.

i.e. culture physique et la plupart des options techniques.

d) Les sous-groupes seront-ils homogènes ?

L'homogénéité des groupes d'élèves se trouve presque résolue pour les matières qui offrent à un même niveau d'enseignement 2, 3 ou 4 programmes différents (options graduées), si

les élèves ont été judicieusement classés. Pour les autres matières il appartiendra à l'école d'appliquer les règles de classement qu'elle préfère.

Comme nous le verrons au chapitre III, la formation, des groupes constitue une étape importante dans l'élaboration de l'horaire. L'atelier pédagogique devra alors être en mesure d'émettre des opinions éclairées sur la dimension, la mixité et l'homogénéité des groupes afin de ne pas entraver le travail de préparation d'horaire.

3.- L'utilisation des locaux:

L'application d'un système à options ne requiert certainement pas plus de locaux que le système à sections, au contraire, la rotation des élèves permet d'atteindre un meilleur taux d'utilisation.

En règle générale, chaque local sera affecté en permanence à une discipline, (cf. Doc. Education 2, p. 89). Il est évident qu'il faudra parfois déroger à cette règle suivant les restrictions en espace de chaque école.

En attribuant un local à chacun des groupes-matières pour chaque période de la journée, l'horaire général prévoit donc les périodes d'utilisation des locaux. Comme complément de cet horaire, il s'avère utile d'établir l'horaire particulier d'utilisation de chacun des locaux spécialisés: laboratoire, gymnases, ateliers,... lesquels seront utilisés par des groupes

d'élèves de degrés différents.

4.- Tâches des maîtres:

Le groupement des élèves par matière implique logiquement que le maître désigné à tel groupe-matière aura été choisi en raison de sa compétence particulière dans telle discipline.

"Dorénavant, en général, la majeure partie des disciplines sera enseignée par des spécialistes à tous les niveaux du programme institutionnel de l'école secondaire" (Document d'Education 2, p. 88).

Il faut bien souligner les mots "en général", car il arrivera nécessairement des circonstances où certains professeurs devront être appelés à enseigner plus d'une matière. C'est le cas particulièrement des maîtres qui ont charge des options les plus sélectives ou des matières qui ont peu de périodes prévues à l'horaire.

Comme dans le système des sections, il faudra déterminer la tâche hebdomadaire des professeurs en accord avec les normes et les conventions en vigueur.

Selon le programme institutionnel du cours secondaire polyvalent la plupart des matières obligatoires (Français, Mathématiques, Sciences) et toutes les ma-

tières optionnelles ont un indice horaire hebdomadaire de 5 périodes, il faut donc déduire que la tâche des maîtres sera un multiple de ce nombre: 20, 25, 30 périodes, suivant que le maître aura à enseigner à 4, 5 ou 6 groupes.

Quant aux professeurs des disciplines qui ne comptent que 1, 2, 3 ou 4 périodes hebdomadaires d'enseignement, il est évident que pour atteindre une charge normale, ces maîtres devront enseigner à un plus grand nombre de groupes et si nécessaire, enseigner une 2^{ème} matière.

Le système à options n'est pas une panacée qui fait disparaître les privilèges en égalisant mathématiquement la charge de chaque professeur: nombre de périodes, nombre de groupes-matières, périodes libres, etc. A certains professeurs sera attaché un local d'enseignement tandis que d'autres devront enseigner dans plusieurs locaux différents; les périodes libres de M. X. seront plus favorables que celles de M. Y,... Il faut bien comprendre que ces avantages peuvent être équilibrés par l'addition de certaines charges supplémentaires: responsabilité d'un foyer, administration... ou encore compensés par leur caractère transitoire.

Comme nous venons de le voir, la préparation de l'horaire particulier de chaque professeur oblige l'école à se prononcer sur plusieurs sujets: limites de la charge d'enseignement, répartition des groupes-matières par professeur, répartition des locaux, répartition des foyers,...

L'atelier pédagogique peut être saisi des politiques générales à suivre et appelé à faire des recommandations; il restera encore aux responsables de la confection des horaires nombre de problèmes particuliers à solutionner.

5.- Dimensions de la semaine scolaire:

Par dimensions de la semaine scolaire, nous entendons ici la longueur de la semaine, la durée de la période d'enseignement, le nombre de périodes par jour et par semaine scolaire.

Pour certaines raisons très défendables, et explicables, le programme institutionnel de l'enseignement secondaire polyvalent a fixé les dimensions suivantes de la semaine scolaire:

Durée de la semaine: 5 jours

7 périodes par jour d'une durée de 45 minutes.

Longueur de la journée: 7 périodes

Durée de la période: 45 minutes.

L'école peut encore décider ici si cette semaine de 5 jours suivra l'ordre traditionnel du lundi au vendredi, ou si ces 5 jours se dérouleront en un cycle complet indépendamment des congés.

6.- Durée de la journée scolaire:

Si l'adoption d'un horaire de 6, 7, 8 périodes défi-

nit le nombre de cours que doivent prendre les élèves, cela ne signifie pas que la journée de l'école doive se limiter à 6, 7 ou 8 périodes. Un horaire quotidien plus long, de 8 heures du matin à 5 heures de l'après-midi par exemple, permettra aux élèves d'avoir des temps libres pour certaines activités personnelles ou collectives: étude, bibliothèque, laboratoire, réunions, clubs, sport,...: à certains jours même, l'on pourrait ajouter une période supplémentaire d'enseignement pour certaines catégories d'élèves.

(c.f. C.R.E.E. tome 2, pages 132 et 133)

Il est certain qu'une répartition plus étendue des heures de classe confère à l'horaire plus de souplesse, permet des activités parascolaires et parfois même, une meilleure utilisation des locaux.

(c.f. Rapport du Colloque du Ministre de l'Éducation p. 85)

Il est entendu cependant que l'organisation de l'horaire quotidien d'une école est conditionnée par les circonstances particulières propres à chaque milieu; transports d'écoliers, éloignement etc...

Exemple d'un horaire quotidien:

8:00 heures Activités libres et foyer

8:30 heures 1ère période

9:15 heures 2ième période

10:00 heures Récréation

10:15 heures	3ième période
11:00 heures	4ième période
11:45 heures	Dîner --
	Activités libres
1:30 heure	5ième période
2:15 heures	6ième période
3:00 heures	Récréation
3:15 heures	7ième période
4:00 heures	Activités libres
5:00 heures	Départ

7.- Le programme institutionnel de l'école:

Les facteurs précédents que nous avons considérés jusqu'ici étaient de nature à éclairer les décisions ou les règles générales à appliquer tout au long de la programmation des cours. Avec la préparation du programme institutionnel que l'école se propose d'offrir à sa clientèle nous passons directement à la 1ère étape de l'élaboration de l'horaire, étape fondamentale qui conditionne les programmes individuels et les étapes subséquentes.

La détermination du programme institutionnel de l'école se fait par les autorités de l'école. C'est un travail de collaboration et de consultation entre le principal, le directeur des études et l'atelier pédagogique, et autant que possible, en coordination avec les écoles d'un même territoire.

a) Matières obligatoires:

Pour une région donnée ou pour telle école donnée, compte tenu des ressources matérielles et humaines, les autorités scolaires, à partir des matières inscrites au programme institutionnel de l'enseignement secondaire polyvalent préparent le programme qu'elles proposeront à la clientèle. Ce programme devra nécessairement répondre au principe de la polyvalence afin que chaque élève ait la possibilité d'inscrire à son programme une matière de chacun des 4 groupes fondamentaux: disciplines de synthèse, langue, mathématiques, sciences et art.

Les matières obligatoires que comprend la mosaïque du programme institutionnel de l'enseignement secondaire polyvalent constituent effectivement des options graduées. Par exemple, si le français de tel niveau compte quatre programmes distincts qualitativement et quantitativement, l'école déterminera qu'elle peut en offrir deux, trois ou quatre. L'école qui n'offrirait qu'une option de français, qu'une option de mathématiques n'aurait pas un programme à options graduées et sa clientèle ne serait pas plus avantagé que dans le système des options tout court. (c.f. doc. 2 p. 72 par. i).

b) Matières optionnelles:

Ainsi pour les options facultatives, l'école doit choisir les matières qu'elle peut offrir, selon ses possibilités matérielles et humaines. Une école qui n'aurait ni

les locaux, ni l'équipement matériel nécessaires pour donner telle option ne pourrait évidemment pas inclure cette matière à son programme à moins d'envisager à brève échéance les transformations ou additions requises pour donner ce cours.

Le nombre de matières optionnelles doit être assez élevé pour qu'il y ait réellement possibilité de choix pour les élèves, et par ailleurs, pas trop élevé afin de pouvoir compter un nombre suffisant d'élèves dans chaque option. Dans les options techniques l'école devra être en mesure d'offrir un éventail assez diversifié pour répondre aux besoins des élèves de l'initiation au travail.

8.- Programmes individuels:

C'est à partir du programme institutionnel de l'école que l'élève sera invité à constituer son propre programme en conformité avec ses aptitudes, ses goûts et les exigences de son orientation. Cette étape exige une collaboration étroite des parents, des maîtres et du conseiller en orientation. Il faut bien comprendre que les différentes options d'une même matière obligatoire n'ont pas tous les mêmes exigences en regard des pré-requis et que certaines options facultatives pourraient être conseillées à tel élève et déconseillées à un autre.

La confection du programme individuel est un acte extrêmement sérieux à poser; chacun doit être conscient des implications de ce geste nouveau.

9.- Etapes subséquentes:

L'élaboration du programme institutionnel de l'école et la confection des programmes individuels constituent les principales étapes dans la programmation des cours.

Les étapes subséquentes:

Formation des groupes,

Répartition des groupes, par bloc, par professeur, et par salle,

Horaire individuel ne constitue qu'une technique de travail de la compétence du spécialiste attiré à cette tâche.

C.- Eléments de solution:

Dans un système à sections, toutes les matières inscrites au programme de cette section étant obligatoires pour tous les élèves qui y sont inscrits, la préparation de l'horaire de l'école ne posait aucun problème; il en est tout autrement quand l'école adopte un programme polyvalent à options graduées, obligatoires et facultatives. La réalisation de chaque programme individuel exige que l'horaire de l'école soit assez souple pour répondre à toutes les situations, et assez précis pour fournir aux maîtres et aux élèves, à chaque heure du jour, toutes les indications nécessaires au bon fonctionnement de l'école. L'Horaire de l'école doit pouvoir indiquer à chaque élève, qu'à telle heure, tel jour, il doit se rendre dans tel local, sous la direction de tel maître, pour l'étude de telle matière.

Pour pouvoir résoudre aussi facilement que possible les nombreux problèmes que pose la confection d'un horaire qui répond adéquatement à ces exigences, le spécialiste dispose de techniques de simplification, qui lui permettent de mener à bien cette opération. La partie qui suit donne, à titre de renseignements un aperçu des principaux éléments de solution à la disposition du responsable de la confection des horaires.

1.- Regroupements d'éléments communs:

Comme l'horaire se prépare à partir des programmes individuels, il faut chercher dans ces mêmes programmes les éléments qui peuvent s'associer. Si théoriquement 300 élèves d'un niveau donné peuvent avoir 300 programmes différents, il n'en demeure pas moins qu'en regard de chacune des options offertes par l'école, nous pourrions compter un nombre varié d'élèves qui ont choisi chacune de ces options: ce sont les groupes-matières; en plus, les matières offertes par le programme peuvent être groupées suivant un indice commun de périodes hebdomadaires d'enseignement: c'est le groupement des matières.

a) Les groupes-matières:

Rappelons la définition du groupe-matière:

"groupe constitué d'élèves parvenus à un même niveau de développement eu égard à la matière en cause". (Doc. Education 2, p. 87).

L'horaire général référerait donc au groupe-matière plutôt qu'à chaque individu; c'est un élément considérable de

simplification. Connaissant les groupes-matières auxquels il appartient, l'élève pourra très facilement constituer son horaire individuel.

b) Le groupement des matières:

Dans l'horaire traditionnel, les différentes matières constituant le programme d'une section pouvaient indépendamment l'une de l'autre avoir un indice très variable de périodes hebdomadaires.

Exemples: Français: 7 périodes

Religion: 3 périodes

Histoire du Canada: 1 période

Dans un programme à options graduées, obligatoires et facultatives, il est nécessaire, pour rendre possible la préparation de l'horaire, de grouper les matières de manière à ce que le même nombre de périodes soit attribué à chaque matière ou à chaque groupe de matières. C'est pourquoi la plupart des matières obligatoires et toutes les options inscrites au programme institutionnel de l'enseignement secondaire polyvalent ont un indice de 5 périodes hebdomadaires et que les autres matières sont groupées de façon à totaliser 5 périodes.

Pourquoi des groupes de 5 périodes et non pas 4, 6 ou 7 ?

Comme la semaine scolaire a été fixée à 5 jours, il fallait prendre comme unité de regroupement un nombre de

périodes hebdomadaires égal au nombre de jours de la semaine
scolaire de façon à ce que chaque matière ou chaque groupe de
matières s'inscrivent à l'horaire à raison de une (1) période
par jour.

Exemples:

- 1- Français 5 périodes: le français s'enseignera
 en raison d'une période chaque jour.

Religion: 2 périodes

- 2- Education physique: 2 périodes

= 5 périodes

Renseignements écoles et professions: 1 période

Ce groupe de matières s'enseignera lui aussi à raison d'une (1) période par jour. Il est évident que dans la semaine le même groupe-matière aura:

2 cours de religion

2 cours d'éducation physique

1 cours de renseignements sur....

N.B.: il est à noter dans l'exemple "2" ci-dessus que le groupe-matière ne se démembre pas pour l'étude de l'une ou l'autre matière comprise dans le groupement.

2.- Subdivision de l'horaire: le bloc:

La solution d'un problème est généralement rendue plus facile si nous divisons le tout en différentes parties.

Il en sera ainsi pour la préparation de l'horaire si nous le divisons en un certain nombre de parties, égales en périodes et chacune ayant les mêmes références que le tout. Au lieu

de considérer en même temps les 35 périodes de l'horaire, nous considérerons ce qui peut se passer par exemple à chacune des périodes.

Nous appellerons ces subdivisions de l'horaire des blocs d'enseignement.

Nous pouvons donc définir immédiatement le bloc d'une façon sommaire en disant:

Une partie quelconque de l'horaire ayant les mêmes références que l'horaire tout entier. C'est en quelque sorte une structure pratique ou une création, qui permet de simplifier les problèmes que pose l'adaptation de l'horaire de l'école aux exigences des programmes individuels.

Pour saisir cette notion de bloc, nous déterminerons le facteur de subdivision de l'horaire, soit la valeur en périodes qu'il faut attribuer au bloc; cette opération nous permettra ensuite de trouver en combien de parties ou de blocs nous devons diviser l'horaire.

a) valeur du bloc en périodes:

L'unité la plus petite de subdivision de l'horaire est sans contredit la période d'enseignement: en regard de cette unité ou de ce facteur, le bloc aurait donc une valeur journalière de 1 période. Mais comme nous l'avons vu, les mêmes matières ou mêmes groupes de matières doivent s'inscrire à l'horaire à raison d'une période par jour durant 5 jours, nous pouvons également dire que le bloc a une valeur hebdomadaire de 5 périodes.

b) Nombre de blocs:

Que nous considérons la valeur journalière ou hebdomadaire du bloc, nous trouverons le même nombre de blocs devant constituer l'horaire.

En effet:

35 périodes hebdomadaires =

35 - 5 jours = 7 périodes journalières.

Si le bloc a une valeur journalière de une (1) période, il y aura dans la journée scolaire:

7 - 1 = 7 blocs

Si le bloc a une valeur hebdomadaire de cinq (5) périodes, il y aura dans la semaine scolaire:

35 - 5 = 7 blocs.

Ces 7 blocs se répéteront nécessairement à chacun des 5 jours qui comprend la semaine scolaire.

Illustrons la semaine scolaire:

I- Point de vue journalier	Lundi	Mardi	Merc.	Jeudi	Vend.	II- Point de vue hebdomadaire
1 bloc = 1 pér.	A	A	A	A	A	= 5 pér. = 1 bloc
1 bloc = 1 pér.	B	B	B	B	B	= 5 pér. = 1 bloc
1 bloc = 1 pér.	C	C	C	C	C	= 5 pér. = 1 bloc
1 bloc = 1 pér.	D	D	D	D	D	= 5 pér. = 1 bloc
1 bloc = 1 pér.	E	E	E	E	E	= 5 pér. = 1 bloc
1 bloc = 1 pér.	F	F	F	F	F	= 5 pér. = 1 bloc
1 bloc = 1 pér.	G	G	G	G	G	= 5 pér. = 1 bloc

7 blocs = 7 pér.

35 pér. = 7 blocs

I- Chaque bloc = 1 période journalière

II- Chaque bloc = 5 périodes hebdomadaires.

Il y a donc pas de contradiction, car une valeur de 1 période par jour est égale à une valeur de 5 périodes pour 5 jours.

c) Les références du bloc:

Le bloc étant une partie de l'horaire général, il doit avoir les mêmes références que l'horaire lui-même. Il doit s'adresser à chaque groupe-matière et indiquer:

telle activité

à telle période

à tel jour

dans tel local

sous la direction de tel maître

Illustrons la journée de lundi.

LUNDI

Bloc A	Bloc B	Bloc C	Bloc D	Bloc E	Bloc F	Bloc G
1ère pér.	2e pér.	3e pér.	4e pér.	5e pér.	6e pér.	7e pér.
Tous les groupes-matières	idem	idem	idem	idem	idem	idem
Pour chaque groupe-matière						
quel local						
quel maître						

N.B. Il faut bien comprendre qu'au bloc B les groupes-matières ne seront pas les mêmes qu'au bloc A, ils seront différents au bloc C, ainsi de suite...

Chaque bloc aura ainsi les références requises:

Jour

Période

Matières

Local

Maître

A partir de chacun des blocs, il sera plus facile de constituer l'horaire général.

A l'aide de ces références il sera possible de constituer:

l'horaire d'utilisation des locaux

l'horaire de chaque professeur

l'horaire de chaque élève.

d) Plan de distribution des blocs dans la semaine:

Au cours de la confection de l'horaire général, il faut penser au genre de distribution hebdomadaire des blocs d'enseignement. En principe les blocs peuvent être placés de n'importe quelle façon dans l'horaire quotidien. Voici deux genres:

PLAN I

Blocs d'enseignement	1er jour	2e jour	3e jour	4e jour	5e jour
1er période	A	G	F	E	D
2e période	B	A	G	F	E
3e période	C	B	A	G	F
4e période	D	C	B	A	G
5e période	E	D	C	B	A
6e période	F	E	D	C	B
7e période	G	F	E	D	C

Ce genre de distribution est ordinairement celui qu'on retrouve le plus souvent. Les blocs passent à différentes périodes de la journée. Il n'y a pas de période fixe dans la journée pour une matière ou un groupe de matières. Les professeurs dispensent leur enseignement tout au long de la journée; la répartition de leur tâche journalière est facilitée.

PLAN II

Blocs d'enseignement	1er jour	2e jour	3e jour	4e jour	5e jour
1ère période	A	B	A	B	A
2e période	B	A	B	A	B
3e période	C	D	C	D	C
4e période	D	C	D	C	D
5e période	E	F	E	F	E
6e période	F	E	F	E	F
7e période	G	G	G	G	G

Ce genre de distribution est appliqué lorsqu'on veut donner des charges administratives à certains professeurs. Il permet aussi l'engagement de professeurs à temps partiel, soit dans l'avant-midi ou l'après-midi. Exemple, si le groupe-matière B est l'anglais, un professeur à temps partiel peut donner cet enseignement dans l'avant-midi et vaquer à d'autres occupations pour l'après-midi.

Ce plan peut permettre à certains élèves de suivre des cours une partie de la journée et d'avoir un emploi rémunérateur dans l'industrie l'après-midi. Il favorise aussi l'extension de périodes pour une matière. Exemple, si les sciences

sont dans le bloc G, les séances de laboratoire qui requièrent plus d'une période pourront se prolonger vu qu'il n'y a pas d'autre bloc d'enseignement après.

Il est à noter qu'on peut prendre n'importe lequel plan de distribution, mais dès qu'on en a choisi un il doit être respecté à tous les niveaux d'enseignement pour toute l'école.

FOYERS ET TUTORAT

La nécessité de répondre aux besoins de formation de la population adolescente, de garder à l'école une vie étudiante et sociale et d'inclure à l'horaire journalier des moments de ré-collection nous amène à dire quelques mots des foyers ou "home-room".

L'instauration du régime de spécialistes pour chaque discipline change la vie intérieure de l'école. La déformation des groupes à chaque période fait disparaître l'entité traditionnelle de la classe-degré; les élèves ne peuvent plus compter sur le professeur titulaire. Certains se sentiront même dépayés ne sachant à qui se confier.

Pour éviter la dépersonnalisation de l'élève, on constitue des groupes-foyers ou cellules sociales. Ce sont des groupements homogènes d'élèves sous la direction d'un professeur responsable qui sert de guide ou de conseiller. Ce professeur est appelé tuteur.

Les foyers peuvent avoir différentes fonctions: assurer le développement harmonieux et équilibré de l'adolescent au point de vue affectif, réussir son adaptation sociale par le contact humain et faciliter le contrôle administratif par les directives quotidiennes: enregistrer les présences etc...

La formation des foyers peut être basée sur des critères d'ordre physique, âge, taille, poids; d'ordre intellectuel, scolapitudes, degré scolaire, quotient intellectuel; d'ordre social, mixité, maturité ou comportement social. La majorité des écoles qui appliquent présentement le système des options graduées forment des foyers mixtes par degré scolaire. Les cas spéciaux de maturité ou comportement reçoivent une attention spéciale.

Le foyer comprend ordinairement 20 à 30 élèves; il n'y a pas cependant de règle fixe. Certains foyers peuvent totaliser 15 élèves d'autres 35; la capacité du local affecté au groupe entre alors en jeu.

Les élèves du groupe foyer se réunissent ordinairement 2 fois par jour, le matin et au début de l'après-midi. La rencontre dure généralement 10 à 15 minutes. Il est souhaitable que le foyer ait un caractère de permanence tout au long du cours secondaire. Les mêmes élèves devraient en faire partie pendant 3 ou 4 ans. Le foyer est une entité de l'école, il peut avoir son animateur ou son président, secrétaire... etc. Les représentants de chaque foyer peuvent constituer le conseil de l'école.

La direction d'un foyer exige un doigté et une grande compréhension des adolescents. Les responsables devront posséder les qualités de coeur et d'esprit et favoriser le dialogue pour que les élèves ne se sentent pas perdus dans une masse et trouvent au moment opportun un appui. L'apprentissage de la liberté se fait graduellement et l'adolescent devra l'avoir acquis au sortir du secondaire.

Il appartient à la direction de chaque école de placer à la tête de chaque foyer les professeurs, féminins ou masculins, qu'elle juge les plus aptes à remplir cette fonction.

Cette structure en foyers peut trouver son complément par le "système maison" (house system). La "maison" est une autre cellule de l'école qui groupe un certain nombre de foyers d'après des critères établis.

A titre d'exemple, dans une école où les foyers seraient constitués à partir des degrés, les 10 ou 12 foyers de la première année du secondaire formeraient une "maison". Les tuteurs de ces foyers constituent alors équipe sur le plan de leurs activités, de leur action auprès des élèves etc; les élèves de cette maison forment une famille à l'intérieur de laquelle des contacts s'établissent, des activités scolaires ou parascolaires s'effectuent etc.

CHAPITRE III

Une technique d'élaboration de l'horaire de l'école et des horaires individuels dans un régime à options graduées.

Ce chapitre n'illustre qu'une des techniques manuelles de confection des horaires d'une école secondaire polyvalente. Il existe évidemment bien d'autres méthodes tout aussi valables.

Certaines opérations de la confection des horaires peuvent évidemment être effectuées par des machines électroniques. Le responsable de la confection des horaires établit alors avec le programmeur de la machine les opérations à mécaniser et les modalités de la préparation des données nécessaires.

Quelle que soit la méthode de travail utilisée, l'horaire est toujours fonction du groupe-matière. Il doit tenir compte des options offertes par l'école, des options choisies par les élèves, de la disponibilité des professeurs à telle ou telle heure, du nombre, de la grandeur et de la nature des locaux affectés à chaque discipline (cf. doc. éduc. 2, p. 90).

Voici les principales étapes dans le processus d'élaboration d'horaire:

1ère - Détermination des matières que l'école se

propose d'offrir aux élèves.

2ième - Choix des options par les élèves ou choix des programmes individuels.

3ième - Formation des groupes-matières.

4ième - Attribution des groupes aux professeurs ou répartition de la tâche des professeurs.

5ième - Distribution des groupes-matières par bloc, par professeur, par local: horaire général.

6ième - Plan de distribution des blocs dans la semaine.

7ième - Tableau synthèse.

8ième - Confection des horaires individuels.

9ième - Confection des horaires des professeurs.

10ième - Confection des horaires des locaux spécialisés.

A) POSTULAT: DESCRIPTION DE L'ECOLE "X"

Pour fins d'exemple, nous avons choisi l'école "X" dont l'atelier pédagogique a adopté le calendrier suivant pour l'application du règlement no I:

Septembre 1968: 1ère année du secondaire (et matières (1ère étape) préparatoires).

Septembre 1969: 2ième, 3ième années du secondaire. (2e étape)

Septembre 1970: 4ième année du cours secondaire. (3e étape)

Septembre 1971: 5ième année du cours secondaire. (4e étape)

L'école recevra en septembre 1968 environ 300 élèves des deux sexes en 1ère année du secondaire. Elle se complète par les 9ième, 10ième, 11ième années des diverses sections du cours secondaire traditionnel.

Les élèves qui s'inscriront en septembre 1968 en 1ère secondaire arriveront du cours élémentaire après 6 ans, 7 ans et plus d'études. L'analyse de la clientèle révèle que certains élèves sont âgés de 14, 15 et même 16 ans et seront pour un bon nombre à leur dernière ou avant-dernière année de scolarité. L'école "X" prévoit donc que des élèves devront s'inscrire dans des matières préparatoires et que des options techniques aussi variées que possible devront être offertes particulièrement aux élèves les plus âgés qui quitteront l'école dans un an ou deux.

L'école possède suffisamment de locaux réguliers pour les besoins de sa clientèle (capacité environ 30 places-élèves par local); en plus d'un gymnase double, d'une bibliothèque et des laboratoires, elle compte les ateliers suivants:

	<u>Places-élèves</u>	
	<u>Manipulation</u>	<u>Observation</u>
Travail du bois	20	30
Mécanique	20	30
Electricité	20	30
Techniques domestiques (a)	20	30
Techniques domestiques (b)	20	30

B) LES ETAPES:

Nous avons distingué dix principales étapes dans l'élaboration des horaires; nous admettons que le nombre et la succession des étapes peuvent être objet de réserves et de discussions. Rappelons cependant qu'il s'agit d'illustrer une technique particulière de préparation des horaires dans le but d'insérer les principaux problèmes.

Il faut souligner encore que tous les problèmes rencontrés, i.e. formation des groupes, tâches des maîtres, foyers,... sont considérés uniquement en regard de la programmation des cours et que l'on doit se référer aux documents qui traitent ces questions d'une façon plus particulière quand il y a lieu.

1ERE ETAPE: DETERMINATION DES MATIERES QUE L'ECOLE SE PROPOSE
D'OFFRIR AUX ELEVES.

PROGRAMME INSTITUTIONNEL DE L'ECOLE "X"

En partant du programme institutionnel de l'enseignement secondaire polyvalent et en tenant compte des besoins des élèves et des disponibilités humaines et matérielles, l'école "X" détermine le programme qu'elle offrira à sa clientèle de la première année du secondaire.

En regard des matières obligatoires:

L'école compte-t-elle suffisamment d'élèves pour offrir les différents programmes de français et de mathématiques ?

En regard des matières facultatives:

Quelles sont les options que l'école peut offrir compte tenu de ses disponibilités ?

Compte tenu du nombre d'élèves, du nombre et de la nature des locaux dont elle dispose, l'école "X" a déterminé le programme suivant:

Mécanique	20	30
Electricité	20	30
Techniques domestiques (a)	20	30
Techniques domestiques (b)	20	30

TABEAU I - PROGRAMME INSTITUTIONNEL DE L'ECOLE "X"
SECONDAIRE I - 1967-68

<u>MATIERES OBLIGATOIRES:</u>		<u>NOMBRE DE PERIODES</u>	
Disciplines de synthèse	Religion et Ethique prof.	2	
	Education physique - hygiène	2	5
	Renseignements sur les écoles et professions	1	
Langues	Français préparatoire	5	
	Français 11	5	5
	Français 12	5	
	Français 13	5	
Mathématiques et sciences	Mathématiques préparatoires	5	
	Mathématiques 11	5	5
	Mathématiques 12	5	
	Mathématiques 13	5	
	Sciences de la nature - Biologie 11		5
Arts et Techniques	Arts	2	
	Techniques d'exploration	2	5
	Libre		
		25	
<u>MATIERES FACULTATIVES:</u>			
Langues	Anglais 11	5	
	Anglais 12	5	
	Latin	5	
Techniques	Cuisine de restaurant et service de table	5	
	Auxiliaire d'intérieur	5	
	Couture industrielle	5	10
	Menuiserie	5	
	Mécanique d'entretien	5	
	Service de l'automobile	5	
	Dépannage des appareils électriques	5	
TOTAL		35 pér	

2IEME ETAPE: CHOIX DES OPTIONS PAR LES ELEVES

En février 1968, à la suite des résultats scolaires du premier semestre, l'école "X" remettra à chaque élève susceptible de s'inscrire en secondaire I une formule "Programme individuel" devant être remplie par l'élève et ses parents.

Il faudra consacrer tout le temps nécessaire à des rencontres avec les parents et les élèves afin de leur bien expliquer ce qu'on attend d'eux, de leur faire prendre conscience de leurs responsabilités dans les choix, de les inviter à consulter maîtres et conseillers en orientation.

La formule de la page suivante a été adoptée par l'école "X".

SECONDAIRE I

Ecole
Adresse.....
Tél.....

Etudiant _____

Nom	prénom(s)	sexe	âge
-----	-----------	------	-----

Adresse _____
No _____ Rue _____ ville _____ téléphone _____

Ecole fréquentée actuellement	degré	Nom du titulaire
-------------------------------	-------	------------------

1. MATIERES OBLIGATOIRES:

Religion	Français préparatoire	
Education physique	Français 11	_____
Renseignements sur les éc. et prof.	Français 12	_____
Sciences de la nature	Français 13	_____
Arts	Mathématiques préparatoires	_____
Techniques d'exploration	Mathématiques 11	_____
	Mathématiques 12	_____
	Mathématiques 13	_____

2. MATIERES FACULTATIVES:

Anglais 11 # Anglais 12 # Latin Cuisine de restaurant et service de tablè Auxiliaire d'intérieur Couture industrielle Mécanique d'entretien Service de l'automobile Dépannage des appareils électriques	Indiquez 3 choix 1er choix: _____ 2e choix: _____ 3e choix: _____
# Ces choix sont sujets à l'approbation de l'école	N.B. L'école fera tous les efforts possibles pour répondre aux deux (2) premiers choix de l'élève. Si impossible, le choix sera retenu pour l'an prochain

L'école secondaire devra déterminer les critères de classification des élèves dans les options graduées en français et en mathématiques, et les pré-requis pour le choix de telle option:

Examens de rendement ?

Tests d'aptitudes ?

Recommandation des maîtres ?

Désirs des parents et des élèves ?

Quelles que soient les normes établies, les parents et les élèves devront être consultés.

Revision des choix des élèves:

Au cours du mois de mars, l'on procédera à la revision des choix. Ce travail sera d'autant plus facile qu'on aura consacré plus de temps à consulter et informer les parents.

Les parents seront avertis et consultés chaque fois qu'il est nécessaire d'effectuer des changements au programme individuel de leur enfant.

3IEME ETAPE - FORMATION DES GROUPE-MATIERE

1ERE OPERATION : Compilations des choix

Les programmes individuels révisés (voir Tableau II) seront compilés sur une feuille ou apparaîtront les matières que l'école se propose d'offrir (cf. Tableau I)

Le nombre d'élèves que nous trouverons alors en regard de chaque matière nous permet de passer à la 2ième opération.

2IEME OPERATION: Formation des groupes de travail

Le groupe de travail se définit ici comme étant un certain nombre d'élèves réunis ensemble pour l'étude d'une même matière.

L'école sera appelée à prendre un certain nombre de décisions quant aux dimensions du groupe, au problème de la mixité etc.; il lui faudra tenir compte toutefois des exigences de la programmation.

(cf. Chapitre II p. 18, 19, 20 no 2-

L'école "X" a pris les décisions suivantes:

En regard de la dimension des groupes:

a) Pour les matières académiques les groupes-matière compteront en moyenne 30 élèves.

b) Pour les techniques de professionnalisation, les groupes seront constitués d'environ 20 élèves.

En regard de la mixité:

Les groupes seront mixtes sauf pour les matières qui présentent un contenu différent pour les garçons et pour les filles: Education physique, Renseignements sur les écoles et profession, arts et techniques d'exploration.

En regard de l'homogénéité des groupes:

Le classement des élèves en regard des diverses options de français, de mathématiques contribuent jusqu'à un certain point à créer des groupes homogènes.

Quant à la formation des groupes pour les autres matières, l'on ne se préoccupera pas pour l'année à venir du problème de l'homogénéité, car l'on ne possède pas les données suffisantes pour assurer un classement valable.

Le tableau suivant a été fait à partir de la compilation des formules "Programme individuel", Tableau III.

<u>Prog. de l'Ecole X</u> (Tableau 1)	<u>Nombre d'élèves</u>	<u>Groupes</u>	<u>Nombre</u>
Disciplines de synthèse	300	Dslla, llb, llc, lld, lle	10
Français préparatoire	50	Frp a, Frp b	2
Français 11	80	Fr 11a, Fr 11b, Fr 11c	3
Français 12	100	Fr 12a, Fr 12b, Fr 12c	3
Français 13	70	Fr 13a, Fr 13b	2
Mathématiques prépar.	40	Map a, Map b	2
Mathématiques 11	75	Ma 11a, Ma 11b, Ma 11c	3
Mathématiques 12	95	Ma 12a, Ma 12b, Ma 12c	3
Mathématiques 13	90	Ma 13a, Ma 13b, Ma 13c	3
Sciences de la nature Biologie	300	Bi 11a, llb, llc, lld, lle llf, llg, llh, lli, llj	10
Arts et techniques d'exploration	150g 150f	At 11a, llb, llc, lld, lle At 11f, llg, llh, lli, llj	5 5
Anglais 11	180	An 11a, llb, llc, lld, lle, llf	6
Anglais 12	65	An 12a, 12b	2
Latin 11	70	La 11a, La 11b	2
Cuisine et service	38	Cu 11a, Cu 11b	2
Auxiliaire d'intérieur	22	Au 11a	1
Couture et confection	62	Co 11a, Co 11b, Co 11c	3
Menuiserie	43	Me 11a, Me 11b	2
Mécanique d'entretien	55	Me 11a, Me 11b, Me 11c	3
Service automobile	45	Se 11a, Se 11b	2
Dépannage des appareils électriques	20	De 11a	1
Vérification	2100		75 gr.

Note: Identification des groupes:

Le tableau précédent présente une façon d'identifier les groupes:

i.e.: Ma 12 b =

Ma = Mathématiques

12 = identification du programme

b = identification du groupe.

Il faut comprendre que chaque école peut adopter tout autre système ou code qui lui semblerait plus pratique.

4ième ETAPE: REPARTITION DES TACHES DES PROFESSEURS ou
ATTRIBUTION DES GROUPES AUX PROFESSEURS

Sur une feuille de dimension suffisante (1) l'on inscrit tous les cours offerts par l'école avec le nombre de groupes prévus pour chacun. Cette feuille est ensuite divisée en autant de colonnes que nécessaire. En tête de chaque colonne, l'on inscrit les noms des professeurs.

Dans l'attribution des groupes-matière, il faut tenir compte de l'habilité et de l'expérience de chaque professeur en même temps que du nombre de périodes hebdomadaires d'enseignement que constitue la charge des professeurs.
 Cf. Chapitre II, pages 21, 22, 23

L'école "X" a fixé la charge d'enseignement des professeurs à 25 périodes hebdomadaires en moyenne, compte tenu des exigences de préparation, de correction...

Le tableau IV de la page suivante n'est réellement utile que lorsqu'il est fait pour une école tout entière. En effet, il faut ici comprendre que les professeurs qui n'ont pas atteint leur charge complète auront: soit des cours dans un autre niveau, soit des tâches de surveillance, d'administration, etc...

(1) Pour la confection de tous les tableaux qui suivent, il serait pratique d'utiliser du papier quadrillé ($\frac{1}{4} \times \frac{1}{2}$) de 25" x 15".

TABLEAU IV
REPARTITION DES TACHES (secondaire I)

MATIERE	Nombre de groupes	Allaire	Allen	Boivin	Brochu	Chabot	Dompiere	Dugré	Dupré	Fréchette	Gravel	Hébert	Irving	Joncas	Jomphe	Julien	Lapierre	Lessard	Matte	Poulin	Robert	Talbot	Tanguay
Disc. synthèse	10																						
Religion (2)						(5)								(5)									
Ed. physique (2)																					(5)	(5)	
Rens. éc. (1)															(5)								
Français prép.	2	2																					
Français 11	3	3																					
Français 12	3						3																
Français 13	2						2																
Mathémat. prép.	2			2																			
Math. 11	3			3																			
Math. 12	3									3													
Math. 13	3									2	1												
Biologie 11	10							5				5											
Arts & tech. exp.	10																						
Arts garc. (2)	(5)		(5)																				
Arts filles (2)	(5)		(5)																				
Tech. garc. (2)	(5)																(5)						
Tech. filles (2)	(5)																					(5)	
Anglais 11	6			5									1										
Anglais 12	2												2										
Latin 11	2								2														
Cuisine et sec.	2															2							
Aux. intér.	1															1							
Couture, conf.	3																			3			
Menuiserie	2																		2				
Mécan. ent.	3																	3					
Service auto	2																	2					
Dépan. ap.	1																(1/5)						
N. de groupes	75	5	(10)	5	5	(5)	5	5	2	5	1	5	3	(5)	(5)	3	1	5	2	3	(5)	(5)	(5)
N. de périodes		25	20	25	25	10	25	25	10	25	5	25	15	10	5	15	15	25	10	15	10	10	10
Charge complète		x		x	x		x	x		x		x						x					

EXPLICATIONS: TABLEAU IV

1.- Pourquoi prévoir 2 professeurs de religion:

Chabot et Joncas et 2 professeurs d'éducation physique: Robert et Tanguay?

Nous comprenons davantage la raison quand nous aurons franchi la 5ième étape. Disons immédiatement que parce que l'école "X" a prévu des groupes mixtes pour l'enseignement de la religion et comme l'on doit séparer garçons et filles pour l'éducation physique, il s'avère nécessaire de placer ces groupes 2 à 2 dans un même bloc comme nous le voyons au tableau V. Or comme le même professeur ne peut enseigner à la même période à 2 groupes différents (à moins de grouper 60 élèves, ce qui peut être aussi une solution), il était nécessaire de recourir aux services de 2 professeurs tant pour la religion que pour l'éducation physique.

En séparant garçons et filles pour toutes les matières comprises dans les disciplines de synthèse, il aurait été possible ici de n'avoir qu'un professeur par matière.

2.- Pourquoi le professeur d'information

Jomphe n'enseigne-t-il qu'à 5 groupes?

Comme l'étude du programme "Renseignements sur les écoles et professions ne doit durer qu'un semestre, l'école "X" a décidé que le 1er semestre, ces cours seraient donnés aux garçons et le 2ième semestre aux filles.

5ième ETAPE: DISTRIBUTION DES GROUPES: HORAIRE GENERAL

Cette étape compte trois opérations graduées:

1ère distribution des groupes par bloc

2ième distribution des groupes par bloc et par professeur

3ième distribution des groupes par bloc, par professeur et par local.

En complétant cette troisième opération nous obtenons l'horaire général de l'école avec les références requises: groupes, période, jour, professeur, local, qui nous permettront ensuite de préparer les horaires individuels.

1ère opération: Distribution des groupes par bloc

Notion du bloc: cf. chapitre II, p. 31 et suivantes

Nous avons déjà dit que l'horaire est constitué de sept blocs ayant chacun une valeur hebdomadaire de cinq périodes. Chacun de ces sept blocs s'inscrit donc à l'horaire à raison d'une période par jour.

Illustrons une journée scolaire.

Prenons une feuille de grandeur suffisante que nous diviserons en sept colonnes soit une pour chacun des blocs que nous appellerons A, B, C, D, E, F, G. En utilisant le tableau III, "Formation des Groupes", nous inscri-

rons tous les groupes dans chacune des sept colonnes. Cette distribution des groupes dans chaque bloc ne se fait pas au hasard: certaines règles doivent nous guider.

Principes à observer:

1. Les groupes-matières doivent être répartis dans le plus grand nombre de blocs (colonnes) possible. En effet, si les dix groupes de français étaient placés dans le Bloc A, par exemple, les dix groupes recevraient donc leur enseignement à la même période nécessitant dix locaux différents et dix professeurs différents de français.

2. Exception:

Il y a toutefois exception à ce premier principe si au sein d'un même groupement de matières, par exemple les disciplines de synthèse, nous voulons donner un enseignement mixte pour la religion et un enseignement séparé aux filles et aux garçons pour l'éducation physique et les renseignements sur les écoles et les professions. Comme nous le voyons au tableau V, nous devons alors distribuer deux à deux, dans chaque bloc, les groupes constitués pour les disciplines de synthèse.

Il faut alors veiller à ce que chaque deux groupes placés dans un même bloc compte un nombre sensiblement égal de garçons et de filles.

Ainsi dans le bloc A, si les groupes disciplines de synthèse 11a et 11f comptent trente garçons et trente filles (quinze g. et quinze f. dans chaque groupe), quand viendra la période de l'éducation physique, les trente garçons et les trente filles iront suivre ce cours dans leur gymnase respectif.

Il faut noter que cette solution est valable à condition que l'école possède un gymnase qui permette de recevoir deux groupes à la fois. Dans les autres cas il vaudrait mieux avoir un enseignement séparé pour toutes les matières comprises dans un même groupement; telle est la solution que nous avons adoptée pour les arts et techniques d'exploration.

3. Pour l'utilisation rationnelle des locaux, il faut veiller à ce que chaque bloc compte sensiblement le même nombre de groupes (voir analyse au bas du tableau V).
4. Pour faciliter la confection des horaires individuels, il faut veiller encore à ce que les groupes les plus sélectifs, ceux dans lesquels on retrouve souvent les mêmes élèves: i.e. Français 13, Mathématiques 13, Anglais 12, Latin, ... sont distribués à peu près également dans chaque bloc. (Voir analyse au bas du tableau V).
5. Il faut éviter de placer dans un même bloc deux groupes attribués au même professeur.

6. Si ce tableau était fait pour tous les degrés l'on pourrait commencer à inscrire:

- a) Les groupes des matières obligatoires de
Secondaire I;
- b) les groupes des matières obligatoires de
Secondaire II;
- c) les groupes des matières facultatives de
Secondaire I et II;
- d) ainsi de suite...

N.B. L'inverse se pratiquerait également

TABLEAU V

DISTRIBUTION DES GROUPES PAR BLOC

A	B	C	D	E	F	G
Dsy 11a Dsy 11f	Dsy 11b Dsy 11g	Dsy 11c Dsy 11h	Dsy 11d Dsy 11i	Dsy 11e Dsy 11j		
Fr 11a Fr 12c	Fr 11b	Fr 11c	Fr 12a	Fr 12b	Fr p a Fr 13a	Fr p b Fr 13b
Ma 13a	Map a Ma 13b	Map b Ma 13c	Ma 12a	Ma 11a	Ma 11b Ma 12b	Ma 11c Ma 12c
Bio 11a Bio 11h	Bio 11b	Bio 11c	Bio 11d	Bio 11e	Bio 11f Bio 11i	Bio 11g Bio 11j
At 11a	At 11b	At 11c At 11h	At 11d At 11h	At 11e At 11j	At 11f	At 11g
An 11a	An 11b An 12a	An 11c	An 11d Ia 11a	An 11c Ia 11b	An 11f	An 12b
Cui 11a	Cui 11b Cou 11a	Aux 11a	Cou 11b	Cou 11c		
Men 11b		Ser 11a	Méc 11b	Méc 11c	Men 11a Ser 11b	Méc 11a Dép 11a
analyse du tableau						
11 gr.	11 gr.	11 gr.	11 gr.	11 gr.	10 gr.	10 gr.
Fr 13, Ma Th 13 An 12, Latin:						
60. 1	2	1	1	1	1	2

2ième opération: Distribution des groupes par bloc et par professeur.

Sur une feuille de dimension convenable, l'on inscrira verticalement les noms de tous les professeurs et l'on divisera le reste de cette feuille en sept colonnes (blocs) représentant encore les sept périodes de la journée scolaire.

Pour remplir ce tableau, l'on se sert des données du tableau V, "Distribution des groupes par bloc", et de celles du tableau IV "Répartition des tâches".

Il s'avère pratique de faire voisiner les matières incluses dans un même groupement, i.e.: Religion et Education physique, de même s'il y a lieu, différentes matières enseignées par un même professeur.

Le tableau suivant ne prend réellement sa valeur que lorsqu'il est fait pour une école tout entière; il nous permet de compléter la charge de chaque professeur et d'effectuer s'il y a lieu des changements dans les tableaux précédents afin d'éviter les interférences, soit des situations où un même professeur devrait donner deux cours en même temps.

TABLEAU VI

DISTRIBUTION DES GROUPES PAR BLOC ET PAR PROFESSEUR

	A	B	C	D	E	F	G
oncas	Rel 11a	Rel 11b	Rel 11c	Rel 11d	Rel 11e	(1 à 5)	(1 à 5)
habot	Rel 11f 2-4-5	Rel 11g 2-4-5	Rel 11h 2-4-5	Rel 11i 2-4-5	Rel 11j 2-4-5	(1 à 5)	(1 à 5)
obert	Ed. p 1-3-5	Ed. p 1-3-5	Ed. p 1-3-5	Ed. p 1-3-5	Ed. p 1-3-5	(1 à 5)	(1 à 5)
anguay	Ed. p	Ed. p	Ed. p	Ed. p	Ed. p	(1 à 5)	(1 à 5)
omphe	Rens. (1 à 4)	Rens. (1 à 4)	Rens. (1 à 4)	Rens. (1 à 4)	Rens. (1 à 4)	(1 à 5)	(1 à 5)
llaire	Fr 11a	Fr 11b	Fr 11c	(1 à 5)	(1 à 5)	Fr p a	Fr p b
ompierre	Fr 12c	(1 à 5)	(1 à 5)	Fr 12a	Fr 12b	Fr 13a	Fr 13b
rochu	(1 à 5)	Map a	Ma p b	(1 à 5)	Ma 11a	Ma 11b	Ma 11c
réchette	Ma 13a	Ma 13b	(1 à 5)	Ma 12a	(1 à 5)	Ma 12b	Ma 12c
ravel	(1 à 5)	(1 à 5)	Ma 13c	(1 à 5)	(1 à 5)	(1 à 5)	(1 à 5)
ugré	Bio 11a	Bio 11b	Bio 11c	(1 à 5)	(1 à 5)	Bio 11f	Bio 11g
lébert	Bio 11h	(1 à 5)	(1 à 5)	Bio 11d	Bio 11e	Bio 11i	Bio 11j
Allen	Art 11a 2-4-5	Art 11b 2-4-5	Art 11c 2-4-5 Art 11h 1-3-4	Art 11d 2-4-5 Art 11i 1-3-4	Art 11e 2-4-5 Art 11j 1-3-4	Art 11f 2-3-4	Art 11g 2-3-4
Lapierre	Tech 11a 1-3-5	Tech 11b 1-3-5	Tech 11c 1-3-5	Tech 11d 1-3-5	Tech 11e 1-3-5	(1 à 5)	Dép 11a
Talbot			Tech 11h 2-4-5	Tech 11i 2-4-5	Tech 11j 2-4-5	Tech 11f 1-3-5	Tech 11g 1-3-5
Boivin	An 11a	An 11b	An 11c	An 11d	An 11e	(1 à 5)	(1 à 5)
Irving	(1 à 5)	An 12a	(1 à 5)	(1 à 5)	(1 à 5)	An 11f	An 12b
Dupré	--	--	--	Ia 11a	Ia 11b	--	--
Julien	Cui 11a	Cui 11b	Aux 11a	(1 à 5)	(1 à 5)	(1 à 5)	(1 à 5)
Poulin	(1 à 5)	Cou 11a	(1 à 5)	Cou 11b	Cou 11c	(1 à 5)	(1 à 5)
Matte	Men 11h	(1 à 5)	(1 à 5)	(1 à 5)	(1 à 5)	Men 11a	(1 à 5)
Lessard	(1 à 5)	(1 à 5)	Ser 11a	Méc 11b	Méc 11c	Ser 11b	Méc 11a

EXPLICATIONS: TABLEAU VI

Dans l'un ou l'autre bloc, pour chacun des professeurs apparaissent des chiffres entre parenthèses. Ces chiffres indiquent les jours de la semaine où le professeur concerné n'a pas de période d'enseignement.

Ainsi Allaire n'a aucune période d'enseignement dans les blocs D et E du lundi au vendredi (1 à 5);
Joncas et Chabot n'ont pas de période d'enseignement les 2e, 4e, 5e jours dans chacun des blocs A, B, C, D, E; ils sont libres chaque jour pour les blocs F et G.

L'espace ne nous permettant pas de le faire ici, le tableau précédent eût été plus clair si chacun des blocs avait été divisé en cinq (un pour chaque jour de la semaine).

Exemple:

	A					B					C				
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Joncas	Rel. 11a		X			Rel. 11b		X			Rel. 11c				
Robert		Ed p 11a 11f		X			Ed p 11b 11f		X			Ed p 11a 11f		X	
Jomphe					Rens 11a 11f					Rens 11a 11f					Rens 11a 11f

3e opération: Distribution des groupes par bloc, par professeur
et par salle.

L'on divise une feuille (15" x 25") en dix colonnes.

A partir de la gauche, l'on inscrira le numéro des locaux, la capacité de chaque local en places-élèves, le nom des professeurs et les sept blocs habituels. Ce tableau est rempli en utilisant les tableaux précédents.

En distribuant les groupes par rapport aux différents locaux, l'école se doit de tenir compte des facteurs suivants:

selon les disponibilités, les locaux devront-ils être utilisés à 100%, 80%, ...

des locaux seront-ils attribués à des professeurs ? lesquels?

sera-t-il possible de donner une vocation particulière à certains locaux ? i.e., musique, arts, français . . .

L'école X a décidé d'attacher un local à chaque professeur responsable d'un foyer; ses locaux devront être utilisés en moyenne à 80%; tenant compte de cette nécessité l'on spécialisera autant de locaux que possible.

TABLEAU VII

DISTRIBUTION DES GROUPES PAR BLOC, PAR PROFESSEUR ET PAR SALLE

No. Salle	Capacité	Professeurs	A	B	C	D	E	F	G
111	30	Allaire	Fr 11a	Fr 11b	Fr 11c	La 11a <u>Dupré</u>	Latin 11b <u>Dupré</u>	Fr p a	Fr p b
112	30	Dompierre	Fr 12c	An 12a <u>Irwing</u>	(1 à 5)	Fr 12a	Fr 12b	Fr 13a	Fr 13 b
113	30	Brochu	(1 à 5)	Map a	Map b	(1 à 5)	Ma 11a	Ma 11b	Ma 11c
114	30	Fréchette	Ma 13a	Ma 13b	Ma 13a <u>Gravel</u>	Ma 12a	(1 à 5)	Ma 12b	Ma 12c
115	30	Dugré	Bio 11a	Bio 11b	Bio 11c	(1 à 5)	(1 à 5)	Bio 11f	Bio 11g
116	30	Hébert	Bio 11h	(1 à 5)	(1 à 5)	Bio 11d	Bio 11e	Bui 11i	Bio 11j
117	30	Boivin	An 11a	An 11b	An 11c	An 11d	An 11e	An 11f <u>Irving</u>	An 12b <u>Irving</u>
118	30	Allen	Art 11a 2-4-5	Art 11b 2-4-5	Art 11c 4 Art 11h 4	Art 11d 4 Art 11i 4	Art 11i 4 Art 11j 4	Art 11f 2-3-4	Art 11g 2-3-4
119	30	Joncas Jomphe	Rel 11a 2-4 Rens.	Rel 11b 2-4 Rens.	Rel 11c 2-4 Rens.	Rel 11d 2-4 Rens.	Rel 11e 2-4 Rens.	(1 à 5)	(1 à 5)
120	30	Chabot	Rel 11f 2-4-5	Rel 11g 2-4-5	Rel 11h 2-4-5	Rel 11i 2-4-5	Rel 11j 2-4-5	(1 à 5)	(1 à 5)
Gym g	30	Robert	1-3-5	1-3-5	1-3-5	1-3-5	1-3-5	(1 à 5)	(1 à 5)
Gym f	30	Tanguay	1-3-5	1-3-5	1-3-5	1-3-5	1-3-5	(1 à 5)	(1 à 5)
01	20/30	Julien	Cu 11a	Cu 11b	Aux 11a	Tech 11i 2-4-5 <u>Talbot</u>	Tech 11j 2-4-5 <u>Talbot</u>	Tech 11f 1-3-5 <u>Talbot</u>	Tech 11g 1-3-5 <u>Talbot</u>
02	20/30	Poulin	(1 à 5)	Cou 11a	Tech 11h 2-4-5 <u>Talbot</u>	Cou 11b	Cou 11e	(1 à 5)	(1 à 5)
03	20/30	Matte	Men 11b	Tech 11b 1-3-5 <u>Lapierre</u>	Tech 11c 1-3-5 <u>Lapierre</u>	Tech 11d 1-3-5 <u>Lapierre</u>	Tech 11e 1-3-5	Men 11a	(1 à 5)
04	20/30	Lessard	Tech 11a 1-3-5 <u>Lapierre</u>	(1 à 5)	Ser 11a	Méc 11b	Méc 11c	Ser 11b	Méc 11a
05	20/30	Lapierre	(1 à 5)	(1 à 5)	(1 à 5)	(1 à 5)	(1 à 5)	(1 à 5)	Dep 11a

Explications: Tableau VII

Comme pour les tableaux précédents, le tableau VII ne prend réellement son importance que lorsqu'il est fait pour une école tout entière. Nous notons ici que nombre de locaux ont un taux minime d'utilisation; il faut comprendre que ces locaux peuvent être utilisés par des groupes d'un autre niveau.

Comme au tableau VII, les chiffres qui apparaissent dans les colonnes en regard des groupes, indiquent le ou les jours où ce local est libre pour un autre usage.

Pour les locaux spécialisés: gymnase, laboratoire, ateliers, ... il est à conseiller de constituer des horaires particuliers (voir 10e étape).

Le tableau VII contient tous les éléments devant être compris dans l'horaire général de l'école: groupes-matières, professeurs, locaux, périodes.

L'on jugera peut-être plus pratique si l'on veut multiplier ses exemplaires de simplifier sa présentation.

6e ETAPE. PLAN DE DISTRIBUTION DES BLOCS DANS LA SEMAINE

L'école doit penser au genre de distribution hebdomadaire des blocs d'enseignement.

cf. Chapitre II: pa 34, 35, 36

Pour que tous les professeurs et toutes les matières passent à tour de rôle aux heures de la journée qui semblent les plus favorables à l'étude et au travail, l'école " X " adopté le plan de distribution suivant.

Plan I

Blocs d'enseignement	le jour	2e jour	3e jour	4e jour	5e jour
1e période	A	G	F	E	D
2e période	B	A	G	F	E
3e période	C	B	A	G	F
4e période	D	C	B	A	G
5e période	E	D	C	B	A
6e période	F	E	D	C	B
7e période	G	F	E	D	C

7e ETAPE: TABLEAU-SYNTHESE:

Pour faciliter la préparation des horaires individuels, il apparaît nécessaire de constituer un tableau qui contiendrait les principales informations révélées aux tableaux III, V, VI et VII.

Des exemplaires de ce tableau seront mis à la disposition des élèves pour la constitution de leur horaire individuel.

Nous trouverons dans ce tableau:

1. Toutes les matières constituant le programme institutionnel de l'école " X ".

N.B. Pour les matières incluses dans un même groupement le nom d'une seule matière apparaît; matière que nous pouvons considérer comme principale.

2. Les Groupes tels que constitués au tableau III en regard de chaque matière.
3. Le degré.
4. Le bloc assigné à tel groupe (Tableau V).

5. Le professeur affecté à tel groupe (Tableau VI).

N.B. pour les matières incluses dans un même groupement, seul

apparaît le nom du professeur qui enseigne la matière que

nous avons considérée comme principale

6. La salle telle qu'indiquée au tableau VII.

A titre d'exemple, nous ne donnons qu'une partie de ce qui pourrait constituer ce tableau-synthèse.

I. Répartition des matières constituant le programme institutionnel		II. Répartition des matières constituant le programme individuel	
de l'école "X"		de l'élève "Y"	
1. Les Groupes tels que constitués au tableau III en regard de	A	1. Les Groupes tels que constitués au tableau III en regard de	A
2. Les Groupes tels que constitués au tableau III en regard de	B	2. Les Groupes tels que constitués au tableau III en regard de	B
3. Les Groupes tels que constitués au tableau III en regard de	C	3. Les Groupes tels que constitués au tableau III en regard de	C
4. Les Groupes tels que constitués au tableau III en regard de	D	4. Les Groupes tels que constitués au tableau III en regard de	D
5. Les Groupes tels que constitués au tableau III en regard de	E	5. Les Groupes tels que constitués au tableau III en regard de	E
6. Les Groupes tels que constitués au tableau III en regard de	F	6. Les Groupes tels que constitués au tableau III en regard de	F
7. Les Groupes tels que constitués au tableau III en regard de	G	7. Les Groupes tels que constitués au tableau III en regard de	G

SYNTHESE DES TABLEAUX PRECEDENTS

<u>Matière</u>	<u>Code ou Groupe</u>	<u>Degré</u>	<u>Bloc</u>	<u>Professeur</u>	<u>Salle</u>					
Français	pr. a	1	F	Allaire	111					
Français	pr. b	1	G	Allaire	111					
Français	11a	1	A	Allaire	111					
Français	11b	1	B	Allaire	111					
Français	11c	1	C	Allaire	111					
Français	12a	1	D	Dompierre	112					
Français	12b	1	E	Dompierre	112					
Français	12c	1	A	Dompierre	112					
Français	13a	1	F	Dompierre	112					
Français	13b	1	G	Dompierre	112					
						Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
Religion	11a	1	A	Joncas	119	Gym	119	Gym	119/120	
Religion	11b	1	B	Joncas	119	Gym	119	Gym	119/120	
Religion	11c	1	C	Joncas	119	Gym	119	Gym	119/120	
Religion	11d	1	D	Joncas	119	Gym	119	Gym	119/120	
Religion	11e	1	E	Joncas	119	Gym	119	Gym	119/120	
Religion	11f	1	A	Chabot	120	Gym	120	Gym	119/120	
Religion	11g	1	B	Chabot	120	Gym	120	Gym	119/120	
Religion	11h	1	C	Chabot	120	Gym	120	Gym	119/120	
Religion	11i	1	D	Chabot	120	Gym	120	Gym	119/120	
Religion	11j	1	E	Chabot	120	Gym	120	Gym	119/120	
Arts	11a	1	A	Allen	118	04	118	04	--	
Arts	11b	1	B	Allen	118	03	118	03	--	
Arts	11c garçons	1	C	Allen	118	03	118	03	--	
Arts	11d	1	D	Allen	118	03	118	03	--	
Arts	11e	1	E	Allen	118	03	118	03	--	
Arts	11f	1	F	Allen	01	118	01	118	--	
Arts	11g	1	G	Allen	01	118	01	118	--	
Arts	11h filles	1	C	Allen	02	118	02	118	--	
Arts	11i	1	D	Allen	01	118	01	118	--	
Arts	11j	1	E	Allen	01	118	01	118	--	

1. Pourquoi indiquer deux locaux le vendredi ?

Comme tous les vendredis ou le cinquième jour de la semaine du premier semestre, le professeur d'information rencontrera les groupes garçons tels que constitués pour l'éducation physique, dans le local 119 par exemple, les filles auront à tour de rôle une période libre et pourront demeurer dans le local 120.

2. Comme les arts et les techniques d'exploration ont chacun deux périodes inscrites à l'horaire, les différents groupes auront donc une période libre chaque semaine.

Durant cette période libre, les élèves pourront sans doute se rendre à la bibliothèque ou encore occuper tel local pour l'étude ou le travail.

En regard de chaque groupe, le responsable de la programmation des cours devra indiquer un local que le groupe pourra occuper durant cette période. Si le local des arts est occupé par un groupe d'un autre degré, l'on pourra consulter le tableau VII par exemple où sont indiqués les locaux libres à tel jour ou à telle période.

Nous notons au tableau VIII que tous les groupes de Secondaire I ont une période libre le vendredi; il n'y a aucune raison particulière à ce choix; l'on aurait pu choisir tout autre jour de la semaine ou encore répartir les périodes libres tout au long de la semaine; il s'agit d'adopter la formule qui convienne à chaque école.

8ième ETAPE - CONFECTION DES HORAIRES INDIVIDUELS

Au début de juin, quand l'horaire général est terminé, nous passons à la préparation de l'horaire individuel de chaque élève.

Un moyen pratique consiste à utiliser des cartes d'environ 3" par 7", de couleurs variées. En ayant autant de couleurs qu'il y a de blocs, chacune d'elles peut alors s'identifier à un bloc précis. Ces cartes prévoient les espaces pour inscrire les renseignements suivants:

- 1.- Le nom de l'étudiant
- 2.- Le numéro de la salle foyer
- 3.- Le nom du cours
- 4.- Le numéro de la salle de cours.

Voici le modèle de carte que l'école "X" a employée préparée à l'imprimerie. (Il est à noter qu'un coin a été découpé afin de faciliter la mise en ordre des cartes dans le même sens.

The diagram shows a rectangular card with dimensions 7" (width) and 3" (height). The card is divided into four vertical sections by dashed lines. The sections are labeled from right to left: "Nom de l'étudiant", "Salle-Foyer", "Nom du cours", and "No. de la salle". The top-right corner of the card is cut off at a 45-degree angle. The dimensions 7" and 3" are indicated on the top, bottom, left, and right sides of the card.

Chaque case a une ouverture de $3\frac{1}{2}$ " par 1" et une profondeur légèrement inférieure à la longueur des cartes. Les cases sont légèrement inclinées vers l'arrière afin que les cartes ne tombent pas d'elles-mêmes, quand l'étagère est fixée au mur.

Comment placer les cartes dans les cases?

Se référant au Tableau V: "Distribution des groupes par bloc", page 60 l'on utilisera autant de cases dans la rangée A que le tableau V compte de groupes dans le bloc A, soit ici 11; il en sera ainsi pour les autres rangées ou blocs. Dans chacune des cases nous placerons un certain nombre de cartes variant suivant la capacité des locaux et les dimensions maximales des groupes-matière.

Le responsable de la programmation des cours à l'Ecole "X", a distribué le nombre suivant de cartes en regard de chaque case du bloc A.

Case Discip. synth. 11a: paquet de 35 cartes

Case Discip. synth. 11f: paquet de 35 cartes

Case Français 11a: paquet de 35 cartes

Case Français 12a: paquet de 35 cartes

Case Mathématiques 13 a: paquet de 35 cartes

Case Biologie 11a: paquet de 35 cartes

Case Arts et techn. 11a: paquet de 35 cartes

Case Anglais 11a: paquet de 35 cartes

Case Cuisine et rest. 11a: paquet de 25 cartes

Case Menuiserie 11b: paquet de 25 cartes.

Il faut noter ici que nous ne préparons qu'une seule série de cartes par groupement de matières.

i.é. une série pour Discipline de synthèse qui inclut Religion, Education physique et Renseignements sur les écoles et professions.

L'on devrait placer sur chaque paquet de cartes une carte maîtresse destinée à fournir les renseignements suivants:

- 1.- Le nom du groupe-matière: Fr lla ou tout autre code
- 2.- Le nom du professeur
- 3.- Le nombre de cartes contenues dans le paquet ou la capacité maximale du local.

lère opération: Choix de (7) sept cartes.

Se référant maintenant à la formule Programme individuel Tableau II, où l'élève a indiqué ses choix de cours, l'on sort de l'étagère une carte pour chacun des cours choisis, en commençant par les cours les moins fréquents. Il faut s'assurer qu'une seule carte est retirée de chaque bloc. L'élève aura ainsi sept cartes, toutes de couleurs différentes. On inscrit alors le nom de l'élève sur la carte du bloc A, on place les cartes suivant l'ordre des blocs et on entoure les sept cartes d'une bande élastique.

Ceci étant fait pour tous les élèves d'un degré donné, on dépose alors les paquets par ordre alphabétique dans une boîte dont la largeur est égale à la largeur des cartes. Si l'on appliquait (a

méthode à plus d'un degré, il faudrait utiliser autant de boîtes qu'il y aurait de degrés.

2ième opération: Revision.

Il est bien évident que le travail fait avant les examens de juin et d'août est sujet à modifications après les examens pour plusieurs élèves. Pour faciliter cette revision il est suggéré de préparer une feuille de contrôle qui permettrait d'obtenir rapidement une synthèse des cartes. La formule suggérée pourrait avoir l'aspect suivant:

Tableau IX: FEUILLE DE CONTROLE

	Noms	A	B	C	D	E	F	G	Remarques
Ex.:	Paul	Ds 11a	Ma 13h	Bio 11e	Lat 11a	At 11e	Fr 13a	An 12h	Mat.?

On écrit dans chaque bloc le nom du cours que l'élève doit suivre dans ce bloc. La colonne des remarques est utilisée pour indiquer les faiblesses, les échecs, etc. de chaque étudiant.

Après la correction des derniers examens, il faut faire la revision des feuilles de contrôle et indiquer sur cette feuille toutes les modifications qu'il y aura à faire sur les cartes des cours. Si un élève n'obtient pas sa promotion dans une matière et qu'il doive

reprendre son année scolaire sur cette matière, ceci est indiqué dans la colonne des remarques.

En utilisant les données de cette feuille de contrôle, il faut tirer un à un les paquets de cartes des élèves qui doivent modifier leur choix à cause d'un échec ou d'un changement d'orientation. Les cartes qui doivent être remplacés, doivent l'être par d'autres du même bloc. (de même couleur).

3ième opération: Attribution des salles-foyers.

Vers la fin d'août, le moment est maintenant venu de fixer une salle-foyer pour chaque élève. Les élèves sont alors groupés selon les critères établis pour la formation des foyers (cf. chapitre II pages 37, 38, 39) et selon la capacité des salles-foyers.

On fait 10 copies de la liste des élèves de chacun des foyers. Ces listes seront affichées en divers endroits de l'école, pour le matin de l'ouverture des classes.

4ième opération: Confection de l'horaire individuel.

Le matin de l'ouverture des classes, le responsable de chaque foyer recevra du bureau de direction de l'école autant de paquets de sept cartes qu'il y aura d'étudiants dans son foyer. Chaque paquet porte déjà le nom d'un élève. Il distribue donc les paquets de cartes aux élèves concernés en les priant de compléter chaque carte en y inscrivant leur nom et le numéro du foyer aux endroits prévus à cette fin.

Se référant maintenant au tableau-synthèse, tableau VIII, page 71, dont plusieurs copies ont été distribuées dans la salle-foyer, l'élève peut préparer lui-même son horaire individuel sur la formule prévue à cette fin.

Le recto de la formule présenterait l'aspect suivant:

Formule X: HORAIRE INDIVIDUEL

Ecole					Nom de l'élève					Degré
HORAIRE DE L'ETUDIANT					FOYER: NO:					
Bloc	Matière	Code	Professeur	Pér.	NUMEROS DES SALLES					
					Lund.	Mard.	Merc.	Jeudi	Vend.	
A				1ère	A	G	F	E	D	
B				2e	B	A	G	F	E	
C				3e	C	B	A	G	F	
D				4e	D	C	B	A	G	
E				5e	E	D	C	B	A	
F				6e	F	E	D	C	B	
G				7e	G	F	E	D	C	
H				8e	H	H	H	H	H	

La liste des matières choisies est tirée des cartes, tandis que tous les autres renseignements sont tirés du tableau-synthèse dont plusieurs copies ont été déposées dans la salle. Les 35 ou 40 carreaux de droite de "l'horaire de l'étudiant" servent à inscrire le numéro des salles utilisées.

Le responsable du foyer doit être parfaitement au courant du système afin de pouvoir aider les élèves à remplir leurs cartes. Les paquets de cartes non utilisées sont immédiatement retournées à l'administration.

Le verso de "l'horaire de l'étudiant" peut être préparé de façon à fournir plusieurs renseignements utiles. Voici une suggestion:

ECOLE	
ETUDIANT: _____ Nom Prénom	NO DE FOYER: _____
ADRESSE: _____ No Rue Ville	NOM DU RESPONSABLE: _____
TELEPHONE: _____	CONSEILLER EN ORIENTATION: _____
NAISSANCE: _____ Jour Mois Année	CASIER DE SALLE: _____
	CASIER DE GYMNASE: _____

L'élève conserve précieusement son horaire individuel et l'utilise au besoin. Après deux semaines d'utilisation, quand toutes les erreurs auront été corrigées et les modifications effectuées, on demandera aux élèves de faire deux copies de leur horaire individuel. L'une est destinée à l'administration, l'autre est conservée dans le foyer par le responsable.

Le responsable peut maintenant à l'aide des horaires individuels dresser en duplicata la liste des étudiants qu'il a reçus.

L'élève conserve toute l'année son horaire individuel.

Quant aux cartes de cours, l'étudiant doit en remettre une au professeur à chaque fois qu'il assiste à un cours pour la première fois. Le professeur qui reçoit ainsi un élève pour la première fois, inscrit cet élève sur sa liste de groupe.

Si un élève change de cours, s'il change d'école ou s'il cesse de fréquenter, toutes ses cartes de blocs doivent être remplacées dans l'étagère. Le préposé aux horaires voit alors facilement le nombre de places disponibles dans chaque cours.

9ième ETAPE - CONFECTION DES HORAIRES DES PROFESSEURS

L'horaire individuel du professeur se prépare en utilisant le recto de la carte d'horaire individuel des élèves. Chacune des matières qu'il enseigne est inscrite dans la colonne de gauche vis-à-vis le bloc correspondant. Le numéro du local utilisé est indiqué dans les carreaux de droite. Les carreaux vides laissent clairement voir les périodes où le professeur est libre. On peut utiliser ces carreaux pour inscrire quelques devoirs particuliers: poste de surveillance, poste d'administration, poste de coordonnateur, etc...

10ième ETAPE - CONFECTION DES HORAIRES DES LOCAUX SPECIALISES

Quand, dans un groupement de matières, (i.e. discipline de synthèse, arts et techniques d'exploration), l'une des matières exige un local spécialisé, ou encore, quand un local spécialisé est destiné à recevoir des groupes-matière de divers niveaux, il faut prévoir l'utilisation de ce ou ces locaux. Il n'y a pas qu'une seule façon de procéder, mais il faut trouver une solution qui convienne aux particularités de chaque école.

A titre d'exemple nous décrivons l'utilisation du gymnase de l'école "X". Il faut se rappeler que l'école "X" possède un gymnase double qui permet de recevoir 30 garçons et 30 filles à la fois.

Tableau XI: Utilisation du gymnase

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
A		G	F	E Ds 11e Ds 11j	D
B		A Ds 11a Ds 11f	G	F	E
C		B Ds 11b Ds 11g	A	G	F
D		C Ds 11c Ds 11h	B	A Ds 11a Ds 11f	G
E		D Ds 11d Ds 11i	C	B Ds 11b Ds 11g	A
F		E Ds 11e Ds 11j	D	C Ds 11e Ds 11h	B
G		F	E	D Ds 11d Ds 11i	C

Conclusion:

La programmation des cours dans un système à options est quelque chose de nouveau dans notre milieu scolaire; aussi faut-il recourir aux volumes américains et anglais pour se renseigner à ce sujet.

Il existe de nombreux systèmes, de nombreuses techniques, sans doute tous aussi valables les uns et les autres. Le présent guide a voulu illustrer l'une de ces techniques; nous l'avons choisie parce qu'elle est actuellement en usage dans les milieux anglophones de notre province, parce qu'elle est relativement facile d'usage et souple d'adaptation, aussi parce qu'elle peut être convertie assez facilement en une méthode qui utiliserait la mécanographie.

L'élaboration des horaires pour l'enseignement secondaire polyvalent à options graduées suscite des problèmes complexes en regard des disponibilités de telle école en particulier. Aussi il ne faudrait pas croire que le présent guide contient une liste exhaustive de toutes les difficultés que chaque école pourrait rencontrer en même temps que les solutions à apporter à tous les problèmes.

C'est dans l'action que le préposé à l'horaire prendra réellement conscience de la dimension du problème et élaborera progressivement sa propre méthode de travail. Il sera tout de même nécessaire de se documenter le plus possible sur ce sujet par des lectures, des études, des rencontres avec des collègues anglophones.

L'on ne saurait trop être prudent afin que les

élèves n'aient pas à faire les frais d'expériences malheureuses.

ANNEXE I

Re: Possibilité de jumeler des périodes pour l'enseignement professionnel -

Selon le programme institutionnel de l'enseignement secondaire polyvalent, la durée de toutes les périodes d'enseignement devrait être de 45 minutes. L'on objectera, et avec raison, qu'en regard de l'enseignement professionnel, les périodes passées en atelier devraient être plus longues.

En programmant les cours, est-il possible d'allonger les périodes consacrées aux options techniques?

I- Il est possible de prévoir des périodes doubles (2 fois 45 minutes) dans les options techniques en agencant l'horaire de l'école selon les modalités suivantes:

1ère: Grouper les blocs d'enseignement deux à deux pour former ce qu'on appellera des super-blocs. Ainsi dans l'exemple ci-dessous A et B sont des blocs et A B est un super-bloc.

Exemples:

A.M.P.M.a) A BC DE F

G

b) A BC D

E

F Gc) A B

C

D EF G

d) A

B CD EF G

2ième: Distribuer les blocs et les super-blocs sur 10 jours

(2 X 5) pour obtenir un cycle complet - (Voir tableau I)

La menuiserie s'enseignant tous les 2 jours et 2 périodes de suite, l'on retrouve ainsi 10 périodes d'enseignement à toutes les 2 semaines.

3ième: Adopter un plan de distribution des blocs qui se prête

le mieux à l'utilisation des locaux, à la répartition des

tâches des professeurs, aux exigences des transports

d'écouliers etc.

Exemples:

a) même patron à chaque jour

Jour:	1er	2ième	3ième	4ième	- - - - - 10ième
A.M.	A	A	A	-	- - - - -
	B	B	B	-	- - - - -
	C	C	C	-	- - - - -
	D	D	D	-	- - - - -
P.M.	E	E	E	-	- - - - -
	F	F	F	-	- - - - -
	G	G	G	-	- - - - -

Dans cet exemple, une matière est toujours enseignée à la même heure à un même groupe d'élèves. Les professeurs qui retrouvent toujours leur matière dans un même groupe à la fin de la journée y trouvent évidemment des désavantages.

b) Alternance des blocs

Jour:	1er	2ième	3ième	4ième	- - - - -10ième
A.M.	A	E	C	A	- - - - -
	B	F	D	B	- - - - -
	C	A	E	C	- - - - -
	D	B	F	D	- - - - -
P.M.	E	G	A	G	- - - - -
	F	C	B	E	- - - - -
	G	D	G	F	- - - - -

Ce plan élimine les inconvénients de l'exemple a).

c) - - - l'on peut avoir nombre d'autres plans de distribution suivant le mode 4-3 et suivant le mode 3-4 (3-4 signifie 3 périodes dans l'avant-midi et 4 dans l'après-midi)

A noter: Quel que soit le plan de distribution adopté, il faut respecter la condition no. 1: soit, le groupement des blocs.

On peut faire alterner les blocs à l'intérieur d'un super-bloc (v.g. A B le premier jour et B A le deuxième jour ainsi de suite, mais il ne peut pas séparer les blocs A et B en intercalant un autre bloc entre les deux.)

II.- Principes de la solution:

A) Le doublement de la durée des périodes des options techniques appelle le groupement des blocs, deux à deux. L'élève qui a choisi 2 options techniques recevra ainsi son enseignement de la façon illustrée ci-dessous.

L'élève "X" a choisi la Menuiserie et l'Electricité;
il prend ces options dans les blocs suivants:

Bloc A

Bloc B

Menuiserie

Electricité

L'on retrouvera son horaire pour ces 2 options techniques au tableau no. 1

Le 1er jour de la semaine, il fera 2 périodes de menuiserie dans les blocs A et B; le 2ième jour, il aura 2 périodes d'électricité dans les mêmes blocs ainsi de suite...

Nous constatons ici qu'il nous faut répartir les blocs sur deux fois cinq jours afin d'obtenir un cycle complet, soit 5 périodes doubles de menuiserie et 5 périodes doubles d'électricité.

B) Pour l'élève qui a choisi 4 options techniques lesdites options seront groupées deux à deux et le second super-bloc sera administré comme le premier.

C) Elèves qui choisissent une ou trois options techniques.

Les problèmes d'agencement de l'horaire sont posés particulièrement par les élèves qui choisissent une ou trois options techniques. Quand un élève choisit trois options techniques (secondaire III par exemple), deux de ses options peuvent être groupées comme précédemment; les problèmes posés par la troisième option sont identiques à ceux que pose l'unique option technique choisie par un élève.

Diverses solutions:

1.- L'unique et la 3ième options techniques peuvent être traitées comme les autres matières c'est-à-dire être dispensées à raison d'une période de 45 minutes par jour. Dans certains cas, le programme de ces options peut accepter que l'enseignement se donne de cette manière.

2.- Le groupement en un super-bloc de l'option technique choisie avec une option académique facultative.

Conséquence: il devra y avoir double période (90 minutes) pour ces deux options.

3.- Le groupement de l'option technique avec une matière obligatoire.

Condition requise:

Cette matière obligatoire devra être inscrite comme telle tout au long du cours secondaire:

2 matières seulement répondent à cette condition:

le Français

et les disciplines de synthèse.

3.1.- Hypothèse: Le groupement de l'option technique avec le Français.

Le Français devrait avoir des périodes doubles (90 minutes).

Les options techniques inscrites dans un même super-bloc devraient compter suffisamment d'élèves pour permettre de leur offrir les quatre programmes de français.

Nous devons conclure qu'il serait pratiquement impossible de grouper de Français et une option technique.

3.2- Hypothèse: Le groupement de l'option technique avec les disciplines de synthèse

Parce que les disciplines de synthèse comptent trois matières, il ne serait pas alors nécessaire de faire des périodes doubles pour ces matières.

3.21- Dans l'hypothèse où il y a suffisamment d'élèves inscrits dans une option technique quelconque cela nous permet de former un groupe suffisant pour l'enseignement des disciplines de synthèse. Le tableau 2 nous présente l'horaire possible d'un élève qui aurait choisi la menuiserie -

Le premier jour, il aurait une période double de menuiserie dans le super-bloc **A B**; le lendemain il aurait une période de 45 minutes en religion dans le bloc A et une période de 45 minutes d'Education physique dans le bloc B ainsi de suite (Voir tableau II)

3.22- Si le nombre d'élèves inscrits dans une option technique est insuffisant pour former un groupe pour l'enseignement des disciplines de synthèse, nous présentons au tableau III, l'horaire d'un élève inscrit en mécanique et qui serait intégré pour les disciplines de synthèse à deux groupes réguliers qui recevraient ces disciplines dans les mêmes blocs.

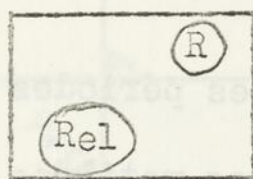
L'on suppose au tableau III que cet élève ou ce petit groupe d'élèves aurait l'option technique les jours pairs et les disciplines de synthèse les jours impairs.

Le premier jour, l'élève aurait une période double de mécanique pendant que l'un des deux groupes réguliers recevrait la religion dans le bloc A et le deuxième groupe l'Education physique dans le bloc B.

Le deuxième jour, ce même élève rejoindrait un groupe régulier pour l'éducation physique dans le bloc A et un deuxième groupe pour l'enseignement de la religion dans le bloc B.

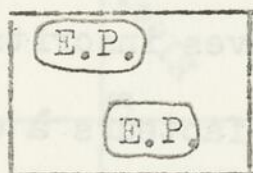
ainsi de suite... (voir tableau III)

Explication du tableau III



Religion pour groupe régulier

Religion pour le groupe options techniques



Education physique pour le groupe options techniques

Education physique pour le 2ième groupe régulier



Orientation: Renseignement sur les écoles et les professions

N.B.: Pour réaliser cette hypothèse d'intégration à des groupes réguliers, il est nécessaire que ces groupes réguliers reçoivent les disciplines de synthèse dans les mêmes blocs dans lesquels sont inscrits les élèves qui n'étudient qu'une seule option technique

4.- Allonger le bloc "G" d'une période à tous les deux jours, le nombre de périodes est ainsi porté à 8 ces jours-la (Voir tableau IV).

5.- Décréter que l'élève en Secondaire I et II prendrait 0 ou 2 options techniques,

dans les autres degrés, 0, 2 ou 4 options techniques -

Il faut comprendre ici que nous brimons la liberté de choix.

6.- Faire des périodes doubles (90 minutes) pour l'enseignement de toutes les matières.

Serait-il pédagogiquement rentable de procéder ainsi pour toutes les matières?

Conclusion:

Il apparaît donc réalisable d'établir des périodes de 90 minutes (double période) pour l'enseignement des matières professionnelles (options techniques). Le nombre d'élèves inscrits dans ces options, les disponibilités de l'école, sont les facteurs à considérer dans le choix de la solution à adopter pour y parvenir.

TABLEAU I

Jours Périodes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	A	E	C	A	E	C	A	E	C	A
2	B	F	D	B	F	D	B	F	D	B
3	C	A	E	C	A	E	C	A	E	C
4	D	B	F	D	B	F	D	B	F	D
5	E	G	A	G	C	G	E	G	A	G
6	F	C	B	E	D	A	F	C	B	E
7	G	D	G	F	G	B	G	D	G	F

TABLEAU II

Jours Périodes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	A	E	C	A	E	C	A	E	C	A
2	B	F	D	B	F	D	B	F	D	B
3	C	A	E	C	A	E	C	A	E	C
4	D	B	F	D	B	F	D	B	F	D
5	E	G	A	G	C	G	E	G	A	G
6	F	C	B	E	D	A	F	C	B	E
7	G	D	G	F	G	B	G	D	G	F

Jours Périodes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	A	E	C	A	E	C	A	E	C	A
2	B	F	D	B	F	D	B	F	D	B
3	C	A	E	C	A	E	C	A	E	C
4	D	B	F	D	B	F	D	B	F	D
5	E	G	A	G	C	G	E	G	A	G
6	F	C	B	E	D	A	F	C	B	E
7	G	D	G	F	G	B	G	D	G	F
8	G		G		G		G		G	

98.

Menuiserie

Menuiserie

Menuiserie

Menuiserie

Menuiserie

TABLEAU 111

Jours Périodes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	A Rel.	E	C	A E.P. E.P.	E	C	A O	E	C	A E.P. E.P.
2	B Mécanique E.P.	F	D	B Orien O	F	D	B Mécanique E.P.	F	D	B Rel. R.
3	C	A E.P. E.P.	E	C	A R.	E	C	A Rel. R.	E	C
4	D	B Rel. Rel.	F	D	B Mécanique Rel.	F	D	B Or O	F	D
5	E	G	A Rel.	G	C	G	E	G	A O	G
6	F	C	B Mécanique E.P.	E	D	A E.P. E.P.	F	C	B Mécanique	E
7	G	D	G	F	G	B Rel. Rel.	G	D	G	F

C000257651



B N Q